

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 14

Séance tenue le 2 décembre 1999, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 décembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC ET OPTION CONSOMMATEUR:	
CLAUDE OUELLET	2
DES APPELANTS DE FRANKLIN:	
JACQUES BOURNIVAL, LISE DOLBEC-BOURNIVAL, ANDRÉ HÉBERT	15
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU:	
FRANÇOIS PATENAUME, SYLVIE PAQUERÔT	38
COALITION MONTRÉALAISE POUR UN DÉBAT PUBLIC SUR L'EAU:	
MARIE-DANIÈLE LAPOINTE, LAURENT LAVIGNE, ARTHUR SANBORN	50

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Comme vous le savez, nous en sommes à la période des mémoires. La Commission a commencé ses travaux au 15 mars 99, les finira normalement au 15 mars de l'an 2000. Dans la première partie de l'audience, qui est allée du 15 mars à pratiquement le milieu septembre, nous avons fait la tournée du Québec. Nous avons ramassé l'information. Nous avons tenu des journées 10 thématiques. Nous avons essayé de constituer l'état du dossier, un dossier absolument considérable, comme vous le savez.

Dans la deuxième partie de l'audience, nous entendons des mémoires. Nous avons fait la tournée du Québec, notre deuxième, et nous terminons ici à Montréal. Nous devrions 15 terminer la semaine prochaine plus de 350 mémoires qui ont été déposés auprès de la Commission.

Alors, ce soir, nous entendrons normalement l'Association des consommateurs du Québec et Option consommateurs; les Appelants de Franklin; un mémoire individuel; ensuite 20 l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau; et la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Un autre groupe était annoncé, il s'est désisté.

Le déroulement que nous suivons est toujours le même. C'est simple. Vous nous avez 25 fait parvenir vos mémoires. Nous les avons lus, nous en avons discuté ensemble. Nous vous demandons d'en faire un résumé de dix, quinze minutes, s'il y a moyen, et ensuite la Commission va poser des questions pour comprendre les arguments que vous avancez ou voir votre position par rapport à d'autres groupes qui, parfois, ont dit les mêmes choses ou des choses contraires, pour voir un peu comment vous vous situez dans l'éventail des positions et des objets qui nous sont présentés.

J'essaie d'être à peu près équitable envers tout le monde. Parfois la logique fait qu'on est un petit peu plus longtemps sur un mémoire mais, en général, on est à peu près dans les mêmes périodes de temps, compte tenu de la spécificité de chacun des mémoires.

À la fin de la rencontre, il est prévu qu'il puisse y avoir un droit de rectification. S'il y a eu 35 des erreurs de faits qui ont été avancées, on peut venir à la fin et demander la rectification, et de corriger les faits s'il y a eu erreur.

Je vous présente les gens qui sont au soutien de l'assemblée. Donc, à la sténotypie, 40 madame Lise Maisonneuve; au service technique, monsieur Jean Métivier, monsieur Daniel Moisan; à l'arrière, l'agent d'information, monsieur Serge Labrecque; la coordonnatrice au secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin; et notre analyste, qui est là tout seul sur la grande table caché derrière le bureau de presse, Serge Daoust.

45 Alors, j'invite maintenant l'Association des consommateurs du Québec et Option consommateurs à présenter leur mémoire, s'il vous plaît.

M. CLAUDE OUELLET :

50 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur!

55 **M. CLAUDE OUELLET :**

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de l'opportunité que vous nous offrez de vous entretenir un peu de notre mémoire sur la gestion de l'eau.

60 Tout d'abord, je vais vous présenter l'organisme. On dit un mémoire de l'Association des consommateurs du Québec, Option consommateurs, c'est qu'on a décidé de fusionner nos groupes, en juin dernier, ce qui fait qu'on est en période d'intégration actuellement. Donc, on est Option consommateurs qui regroupe, en fait, les deux anciennes entités.

65 **LE PRÉSIDENT :**

On peut vous demander de vous identifier?

70 **M. CLAUDE OUELLET :**

Claude Ouellet. J'étais directeur de l'Association des consommateurs du Québec et je suis un des employés actuels chez Option consommateurs. Tout d'abord, on doit dire qu'on appuie l'idée de mettre en place une politique de protection et de conservation des eaux au Québec, qu'on trouvait justement anormal que ça n'ait pas déjà été fait par le passé.

80 Mais étant donné la vaste possibilité qu'on avait d'intervenir, on s'est orienté dans un premier temps sur la tarification d'eau dans les services municipaux. Par la suite, on a essayé d'inclure certains autres éléments, comme le droit de propriété de l'eau, les exportations massives de l'eau en vrac, l'étiquetage des eaux embouteillées, parce qu'il y avait certains petits irritants qui nous fatiguaient dans ces volets-là. On a essayé de tout intégrer dans le mémoire en tant que tel.

85 Dans un premier temps, au niveau du droit de propriété des eaux souterraines, on considère que les eaux souterraines au Québec doivent être reconnues comme une grande ressource naturelle renouvelable qui appartient, en fait, à la collectivité.

90 Et on pense que pour protéger cette ressource-là à long terme et faire en sorte que les générations futures puissent en profiter également, qu'on devrait changer le statut actuel des eaux souterraines, de le faire passer en droit de propriété collectif au lieu d'un droit de propriété privée comme c'est le cas actuellement, parce qu'on considère qu'il y a trop de possibilité d'abus et d'exploitation à trop grande échelle qui pourrait nuire à long terme à la collectivité. On pense que ce serait un bien collectif qui doit être reconnu comme tel et que ça figure partout.

95 Dans le mémoire, on mentionne, entre autres, que même s'il y a eu une révision du Code civil en 94, qui a précisé le droit de propriété, ce ne serait pas mauvais qu'on réfléchisse et qu'on corrige cette lacune-là.

100 Je fais ça assez brièvement, étant donné que vous avez des mémoires.

105 Au niveau des exportations d'eau, on dit qu'on devrait être extrêmement prudent devant tout projet d'exportation massive d'eau en vrac, que ce soit par pipeline, que ce soit par détournement de cours d'eau, que ce soit de quelque façon que les gens peuvent le penser, on doit faire en sorte d'interdire toute exportation de l'eau pour éviter qu'on ait d'autres problèmes aussi d'approvisionnement à long terme des collectivités, principalement celles qui sont près des frontières. Puis on pense, entre autres, au besoin en eau grandissant du nord-est américain. Étant donné qu'il y a eu une surexploitation abusive de ce côté-là, la tentation est de plus en plus grande de regarder notre potentiel au Québec et on pense que ça devrait être protégé.

110 Il y a déjà d'autres provinces au Canada qui ont légiféré dans ce sens-là et on croit que le Québec devrait faire de même, pour faire en sorte de protéger notre approvisionnement à long terme et d'éviter qu'on s'embarque dans une escalade de projets, qui ferait en sorte qu'on se pénaliserait comme société.

115 Autre petit élément qui nous fatiguait un peu au niveau des eaux, c'était au niveau de l'étiquetage des eaux embouteillées. On a travaillé, au cours de la dernière année, sur plein de problématiques concernant l'étiquetage. On a passé des prix jusqu'à la composition des produits, en passant par les OMG. Puis à travers toutes nos études qu'on a faites, on s'est attardé à un moment donné sur toute l'information qui figurait sur les bouteilles d'eau qui étaient dans les commerces, puis on s'est dit: «Combien de personnes peuvent comprendre toute la signification de ce qu'il y a là-dessus?»

125 On a sorti les réglementations du MAPAQ concernant l'eau. Ça nous dit, bon: «Vous pouvez l'écrire selon l'élément scientifique. Si c'est du sodium, c'est du «Na». Vous pouvez le mentionner en ppm, en milligrammes par litre.» Ce qui fait qu'on s'est dit que pour la majorité des gens, c'est incompréhensible, puis les gens ne peuvent pas faire un choix éclairé juste à partir de ces données-là. D'autant plus qu'on a un chiffre sans avoir la référence avec, à savoir: est-ce que c'est bon pour la santé ou pas?

130 Dans le mémoire, entre autres, je donne un exemple à la page 12, sur les sulfates, du SO₄, où sur une bouteille, on avait un 400 milligrammes qui figurait. On s'est dit: «Bon, 400

milligrammes de sulfate, est-ce que c'est bon ou non pour la santé?» Le consommateur qui lit ça ne peut pas vraiment le savoir. Ça fait qu'on se dit que ça n'a pas de bon sens, parce que des fois il pourrait y avoir des produits qui sont à la limite acceptable dans tous les différents items, qui ferait en sorte que ça pourrait avoir peut-être un effet.

Au niveau de l'étiquetage, on pense que ça devrait être modifié pour faire en sorte que les gens aient peut-être un comparatif, dans le sens que le produit contient peut-être, si je prends encore mon exemple, un 400 milligrammes de sulfate et la limite à côté pourrait être écrite d'une autre couleur: «C'est 500 milligrammes. Passé ça, ça peut être dangereux pour certaines catégories de gens.»

Si je passe au niveau du sodium, qui est le sel, si c'est écrit comme sel, c'est facile à identifier. Pour sodium, ça peut mélanger les gens. Puis on pense, entre autres, au niveau des personnes âgées qui ont des problèmes de santé, qui doivent être plus attentifs, des fois ça peut les induire en erreur. Puis lorsqu'ils font leurs achats, ce n'est pas vraiment toujours des achats vraiment éclairés. Ce qui fait qu'on pense que ça ne ferait pas de tort de revoir cette politique d'étiquetage.

À l'automne dernier - peut-être pour finir sur ce point-là - on avait une rencontre avec les gens de Santé Canada qui discutaient, entre autres, de la problématique d'étiquetage, puis on s'est dit: «Si on trouvait 1 % des gens qui comprennent la signification et l'impact que ça peut avoir, on se compterait chanceux.» Ce qui fait qu'il y a de quoi éclaircir de ce côté-là.

Finalement, au niveau de la tarification des services d'eau municipaux, on pense que la plus grande problématique qui amène tout le débat sur le service de l'eau, parce que ça a commencé bien avant les audiences publiques, c'est qu'on veut absolument diminuer la quantité d'eau qui est consommée. Et pour nous, le gros du problème n'est pas d'essayer de cogiter un moyen - comment dirais-je - de limiter les gens dans leur utilisation de l'eau, mais plutôt de voir comment on peut faire collectivement pour en perdre le moins possible de celle qu'on produit.

On a sorti des études qui venaient d'Environnement Canada. On a comparé un peu c'est quoi notre consommation d'eau au Québec, c'est quoi la consommation dans le reste du Canada, milieux urbains, milieux ruraux - je vous dispense de tous les tableaux qu'on a fait figurer là-dedans - puis on s'aperçoit que le Québec est vraiment le premier de la liste au niveau des pertes d'eau à cause de systèmes d'aqueduc désuets, qu'il y a des fuites.

Entre autres, le Québec à lui seul, on mentionne là-dedans qu'il perd presque autant d'eau dans ses conduites que toutes les autres provinces canadiennes réunies. Ça n'a pas de bon sens. Montréal compte pour 30 % de toutes les fuites d'eau au Canada dans les milieux urbains. Ça n'a pas d'allure. On pense que la priorité devrait être mise sur ça et pas s'embarquer sur un débat: «Est-ce qu'on doit établir un système de compteurs d'eau? Est-ce qu'on doit faire ci ou faire ça?» La priorité devrait être vraiment de contrôler celle qu'on produit déjà et faire en sorte que le réseau s'améliore.

180 Puis on se dit aussi que dès qu'on va ouvrir ce dossier-là, qui est un dossier qui peut nous entraîner sur bien des terrains glissants, privatisation ou non, comment on va faire pour tarifer la valeur des biens qu'on a? Ça a été construit sur plusieurs centaines, bien, on peut dire sur quelques centaines d'années pour le cas de Montréal. Il y a eu de l'amortissement, il y a eu des investissements. Il y a des travaux qui se font. Comment qu'on peut calculer la valeur de notre réseau actuel? On sait que là, il est déficient sur le plan de l'efficacité de l'eau. Ce serait un peu problématique. Et on mentionne dans le mémoire plusieurs questions qu'on devrait essayer de résoudre avant de s'embarquer plus loin dans ce débat-là.

185 Mais pour ce qui est des tarifs d'eau dans les services municipaux, la priorité devrait être incontestablement qu'on rénove le réseau d'aqueduc et d'égout et que ça demeure possiblement le municipal, le collectif, pour faire en sorte que là, on diminue notre consommation. On va avoir un niveau un petit peu plus acceptable par rapport aux autres municipalités d'un format semblable ou d'une taille semblable, sans s'embarquer dans des problèmes. Parce qu'on dit, 190 au niveau tarification, il y a plusieurs types de tarification. Il y en a plusieurs choses qui existent au Canada. Lequel choisir, sur quoi on va se baser, c'est un petit peu problématique.

195 Je regrette que mon collègue, qui a travaillé plus cette partie-là, soit absent, parce qu'il avait trouvé aussi certains éléments qu'il trouvait majeurs. Moi, je vous mentionne dans l'ensemble que, pour nous, on considère que la priorité devrait être vraiment sur les économies qui pourraient être engendrées par une amélioration de notre service.

200 Ce serait possiblement un beau projet au niveau des gouvernements de faire en sorte de rénover le réseau et non pas de tenter de diminuer la consommation pour certaines familles. On pense, entre autres, aux gens à faibles revenus. Bien, si tu dis on va leur établir un système de compteur d'eau à se limiter, il y a un minimum que tu ne pourras jamais descendre en bas.

205 Quand tu es juste une famille de trois ou quatre personnes qui vit dans le logement, tu n'as pas de piscine, tu n'as pas de terrain à arroser, tu n'as pas de jardin, tu as juste une consommation de base, descendre plus bas que les besoins de base, ce serait difficile, sans oublier tous les systèmes qu'il faudrait mettre en place pour récupérer les fonds, système de facturation, recouvrement, etc.

210 On voit déjà dans le domaine de l'électricité, on voit déjà dans le domaine du gaz que c'est déjà problématique. Ce serait juste de mettre un autre problème de plus. Réglos le cas du réseau d'aqueduc et, après ça, on verra comment améliorer la qualité de vie, quoi.

LE PRÉSIDENT :

215 Merci de votre mémoire. Une chose qui est intéressante dans votre mémoire, c'est que vous arrivez aux mêmes conclusions qu'un bon nombre d'autres groupes par rapport, par exemple, à la tarification, notamment les ACEF et d'autres groupes, mais votre argumentation n'est pas du même type. Vous avez comme d'autres champs disciplinaires et vous faites une

220 démonstration d'une autre nature, ce qui est fort intéressant au plan de la démarche et de l'argumentation.

225 Petite question, évidemment, en page 7, à propos de l'eau souterraine, juste vous dire que maître Saint-Amant qui est chez vous va prendre plaisir à ça. Demandez-lui de regarder un peu d'autres mémoires qu'on a reçus, notamment de deux avocates de McGill, madame Cumyn, parce qu'il y a de nouvelles argumentations sur la nature de l'eau souterraine et son rapport au Code civil et à son appropriabilité.

230 Vous, vous recommandez d'amender le Code civil, mais vous recommandez aussi d'exproprier l'ensemble de la ressource souterraine. C'est un mot très fort.

M. CLAUDE OUELLET :

235 Oui, on est conscient. C'est qu'on veut que ce soit les élus qui aient le dernier mot sur toute l'utilisation de la ressource et on trouvait que c'était le meilleur moyen. Malgré que, je pense, dans notre mémoire, on mentionne des moyens d'atténuer l'impact auprès des utilisateurs actuels, de faire en sorte qu'il y ait une transition et des droits acquis pour l'utilisation à des fins personnelles.

240 **LE PRÉSIDENT :**

245 C'est ça, c'est parce que personne n'ose utiliser le mot «exproprier». Parce que quand on utilise le mot «exproprier», on veut presque toujours dire après une compensation. Et quand on exproprie quelqu'un, on est obligé de le payer, et ça, ça risquerait d'être très onéreux s'il fallait qu'on utilise le terme «exproprier», voyez-vous? Il y a donc un acte juridique par lequel on s'arrange pour que cette chose-là ne soit pas appropriable par les gens, mais jamais on n'ose dire qu'on expropierait les propriétaires antérieurs.

M. CLAUDE OUELLET :

250 Oui. Je ne suis pas aussi familier que vous dans l'aspect juridique du problème, mais...

LE PRÉSIDENT :

255 C'est soulevé par la Commission Legendre, cette chose-là, et c'est délicat.

M. CLAUDE OUELLET :

260 Parce que quand je parlais d'expropriation, ce serait de compenser le montant financé par un droit acquis par rapport à l'utilisation, juste pour empêcher les gens qui en utilisent actuellement à des fins pour leur famille, ou pour un agriculteur qui utilise pour sa ferme...

LE PRÉSIDENT :

De reconnaître leurs droits acquis.

265

M. CLAUDE OUELLET :

C'est ça, de ne pas transformer ça, en arrière de la propriété, que là il y ait un puits qui soit installé à des fins commerciales pour vendre de l'eau embouteillée ou des choses comme ça; s'en maintenir actuellement aux utilisations qui sont faites et non pas d'extensionner. En tout cas, le terme «exproprier» était peut-être un petit peu exagéré dans le cas, mais c'est le terme qui m'est venu.

270

LE PRÉSIDENT :

275

Il y en a tellement qui souhaiteraient qu'on appelle ça une expropriation. Là, ils poursuivraient le gouvernement, comprenez-vous? Il ne faut pas qu'on se ramasse devant quelques milliards de poursuites. Auquel cas, on serait obligé de faire appel à vous pour les défendre.

280

M. CLAUDE OUELLET :

Aussi.

285

LE PRÉSIDENT :

Madame Gallichan.

290

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :
Je voulais vous poser une question sur l'étiquetage, puis vous avez apporté les petites précisions que je souhaitais. Alors, je vais vous poser une question que je conservais pour quelqu'un d'autre qui va passer après vous et qui nous parle de la valeur de l'eau. Je vous la pose quand même parce que la nature même de l'organisme que vous représentez nous appelle à cela.

295

300

Le RÉSEAU environnement, il y a une semaine ou deux, nous faisait remarquer qu'il serait peut-être pertinent que sans nécessairement parler - il n'en était pas question à ce moment-là - de hausser des tarifs ou de parler de coûts avec une augmentation sur la situation actuelle, mais qu'il serait pertinent probablement d'inscrire sur les factures, la taxe qui est envoyée au propriétaire, les détails du coût des services d'eau, bon: «Pour l'aqueduc, finalement, il y a tant sur le budget municipal; pour les services d'eaux usées, il y a tant. Nous avons dû faire pendant l'année budgétaire tant de travaux pour refaire l'aqueduc, les tuyaux. Donc, l'asphalte nous a coûté tel montant. Ça fait partie de l'ensemble, de la globalité des coûts et des services d'eau jusqu'à votre résidence.»

305

310 Un, j'aimerais vous entendre là-dessus. Est-ce que ce type d'information, qui arrive d'une part aux propriétaires, puisque ce sont les propriétaires qui reçoivent les factures de taxes foncières, c'est pour vous une bonne idée pour la sensibilisation des citoyens que l'eau n'est pas gratuite?

M. CLAUDE OUELLET :

315 On a eu quelques discussions à l'interne, moi puis deux de mes collègues, sur ce sujet-là: comment établir la vraie valeur de l'eau? C'est ça que je mentionnais brièvement tout à l'heure, que c'est difficile.

320 Parce qu'on dit, oui, on peut calculer qu'est-ce que ça nous coûte aujourd'hui pour l'usine de traitement d'eau, avec le personnel, les équipements. On va avoir un chiffre qui va sortir de notre opération mathématique, qui va dire: «Oui, ça nous coûte tant.» Mais en réalité, si on calcule tous les investissements qui ont été faits par le passé, les emprunts à long terme, les amortissements, on dit ça va être une acrobatie mathématique assez difficile à faire pour arriver à de quoi de précis.

325 Puis au niveau des municipalités, comment arriver à ce que tout le monde prenne le même barème, les mêmes standards pour les calculer? On dit ça, ça peut être un peu difficile à contrôler. Une Municipalité pourrait dire: «Je vais faire en sorte de tout mettre ce que ça a pu coûter depuis les premiers investissements jusqu'à aujourd'hui, puis ça va donner des chiffres astronomiques», tandis qu'il y en a d'autres qui vont dire: «Bien, là, on va essayer de rendre ça un petit peu plus raisonnable et accessible en prenant juste qu'est-ce que ça nous coûte réellement.»

335 Ça fait qu'on dit: comment on va faire pour arriver à avoir de quoi qui soit comparable? Parce que nous, dans les associations de consommateurs, on arrive souvent avec le terme -- on aime bien avoir la comparabilité des produits et des prix. D'une municipalité à l'autre, s'ils n'ont pas les mêmes standards, on va avoir une difficulté à l'identifier.

340 Puis d'autre part, on se dit, quand on parlait de tarification de l'eau, une des questions qui nous est venue à l'idée: s'il fallait qu'on privatisse le service d'eau et que ça devienne une autre entreprise ou une paramunicipale, quelque chose d'autre à côté, est-ce que la Municipalité déduirait du compte de taxes toute la partie qui, normalement, devait servir au niveau de l'eau? On en doute.

345 On voit déjà des débats concernant les transports des écoliers en milieu rural. Quand il y a un débat: «Bien, là, si on transfère la facture là-bas, vous allez diminuer vos taxes.» «Non, non, nous autres, on ne diminuera pas nos taxes.» Ça fait qu'on dit: dans l'eau, comment ça se ferait le débat? Ce serait épouvantable. Multipliez le nombre de municipalités par le nombre de réseaux d'aqueduc qui existent, ce serait un charivari, puis il faudrait qu'il y ait un standard qui soit élaboré. Mais par qui et comment ça va être appliqué? Qui va le contrôler auprès des municipalités? C'est un beau défi.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

355 Oui, d'accord. Imaginons, là, qu'il n'y a pas ni de privatisation, ni de partenariat et que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a fixé à un moment donné une espèce de canevas, un standard, comme vous dites, bon, au moins que ces éléments-là apparaissent dans une année sur ce qui est la portion budgétaire qui est vouée aux services d'eau. Un, je vous pose cette question.

360 Mais la deuxième question que je voulais vous poser, c'est à ce moment-là, qu'est-ce qui arrive des locataires? Eux, ils ne la reçoivent pas cette facture. Mettons qu'on est dans le meilleur monde, la vie en rose et que l'idée en question devient réalité, il y a quand même un monde de locataires qui n'a pas cette information et qui précisément a besoin aussi d'être sensibilisé. En plus des pommes de douche nouvelles, des réservoirs de toilette nouveaux, 365 bon, il y a aussi cette information pour le coût à la société, le coût de l'eau.

Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus. C'est ma dernière question.

M. CLAUDE OUELLET :

370 Je pense que c'est sûr que toute information qui permet de sensibiliser les gens, on ne peut pas être contre. On fait des projets sur l'efficacité énergétique actuellement pour sensibiliser les gens sur la valeur de ce que ça coûte l'électricité, de ce que ça coûte au niveau de l'énergie, etc.

375 Pour l'eau, c'est sûr que ça pourrait avoir un effet. Mais comme je mentionnais d'entrée de jeu, au niveau de Montréal en tant que tel, là où il y a peut-être le plus de problèmes, il faudrait aussi sur la facturation dire: «Oui, la valeur de l'eau, c'est ça.» Mais si on calcule les pertes de la Ville de Montréal, est-ce qu'ils vont nous dire quelle est la part du montant qui va pour les pertes à cause des bris de tuyaux, qui va pour les pertes parce que le système est désuet?

385 Je ne sais pas si vous comprenez? C'est de dire: «Oui, ça coûte ça l'eau.» Ça voudrait dire, si je calcule tous les milliers de mètres cubes d'eau qu'on perd, Montréal gaspille chaque année tant d'argent, là, je pense que le débat se transférerait un peu plus à l'Hôtel de ville puis au niveau des municipalités.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

390 Il y a les industries aussi qui sont...

M. CLAUDE OUELLET :

395 Il y a les industries aussi qui sont des grands consommateurs, ça, c'est bien évident.
Même, ce n'est pas tellement loin, Molson, il y a de l'eau qui circule là.

400 400 Mais si je prends au niveau des locataires, c'est évident que pour les sensibiliser eux autres, il faudrait qu'ils aient l'information. Le seul moyen, c'est qu'il faudrait que ça soit fractionné au niveau de l'édifice: quelle est la consommation de chacun des appartements du bloc appartements et tout. Là, on reviendrait à un système de compteurs d'eau, d'un quelconque type que, nous autres, on trouve qui serait un investissement prématué puis peut-être inutile par rapport aux objectifs qu'on veut avoir.

410 410 Je ne sais pas comment on pourrait établir ça, sinon par des moyennes mathématiques. Puis encore là, une moyenne mathématique pour les gens, c'est difficile de figurer ça dans le quotidien tant qu'ils ne sont pas confrontés aux vraies valeurs, aux vrais coûts.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

420 410 Remarquez que c'est toujours possible d'établir un prix de l'eau qui serait plus ou moins arbitraire.

420 415 La France a mis sur pied un observatoire de l'eau, qui a pour objet de documenter les composantes du prix de l'eau et de publier un tableau de bord du prix de l'eau de chacun des services d'eau. Donc, c'est un phénomène qui permet de, juste en rendant l'information disponible, d'éviter les surfacturations ou les sous-tarifications. Et aussi, cet observatoire de l'eau a normalisé la facture de l'eau et c'est une espèce de facture qui comprend des éléments et composantes, les investissements, les opérations d'entretien, etc. Donc, il y a déjà une ventilation qui existe du prix de l'eau.

430 420 Ça fait qu'une approche comme ça, évidemment, permet de donner une certaine référence logique à un tarif de l'eau. Donc, techniquement, c'est toujours possible. Ce qui est important, c'est de voir comment vous considérez la tarification.

430 425 Puisque vous ne semblez pas proposer le tarif comme tel, est-ce que vous seriez d'accord avec des formules qui nous ont été proposées, comme une taxe ou une contribution additionnelle pour les piscines et des règlements d'arrosage des pelouses, des règlements d'interdiction d'arrosage des entrées, des «driveways», puis de lavage des voitures?

M. CLAUDE OUELLET :

435 430 À vrai dire, on n'a pas discuté à l'interne de ce volet-là. Ce que je pourrais vous donner, ce serait une opinion bien personnelle. Moi, comme individu, c'est bien évident que je pense que j'irais dans le sens de l'utilisateur-payeur dans les cas comme ça.

Dans le cas d'une piscine, c'est sûr que ce n'est pas un bien de première nécessité comme l'eau dans un logement. Puis lorsqu'on voit dans les quartiers les gens qui arrosent leur

pelouse, quand ce n'est pas carrément d'arroser l'asphalte de leur entrée pour enlever le sable, il y a des abus de ce côté-là évidents que ça pourrait permettre de corriger en partie.

440

Mais comme je vous dis, je ne pourrais pas vraiment prendre position au niveau de l'organisme.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

445

Oui, vous ne vous êtes pas penchés là-dessus.

M. CLAUDE OUELLET :

450

Mais comme individu, je trouverais ça raisonnable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

455

Une dernière question sur l'étiquetage. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance, la revue «Protégez-vous» a publié une comparaison des différentes étiquettes, il y a quelques mois. C'était étonnant de voir d'ailleurs qu'il y avait des eaux d'aqueduc qui avaient les mêmes caractéristiques physico-chimiques, un certain nombre d'étiquettes, ou qui étaient de meilleure qualité.

460

C'est difficile. Comment vous verriez ça la refonte du règlement sur l'étiquetage? Est-ce que vous verriez des classes d'eau ou des espèces de catégories A, B, C, D ou très bonne, bonne, excellente?

465

Par exemple, l'eau Évian inscrit tout simplement, il y a les caractéristiques physico-chimiques, mais inscrit tout simplement «eau de source naturelle sans traitement, filtration de quinze années par le roc des Alpes». Pour plusieurs, Évian constitue le standard. Quand on dit «le standard Évian», c'est le standard de l'eau en bouteille à peu près la meilleure au monde, selon les gens de ce métier-là.

470

Alors, comment vous verriez ça? Est-ce que vous verriez une référence à un standard ou à des classes d'eau?

M. CLAUDE OUELLET :

475

Il me semble que la réglementation actuelle fait déjà certaines différences entre...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

480

Oui, il y a l'eau de source. Oui, il y a des catégories.

M. CLAUDE OUELLET :

485 ... eau de source, eau traitée, eau gazéifiée. Il y a certaines classes. Mais moi, ce qu'on voulait sortir au niveau de l'étiquetage d'eau, c'est de faire en sorte que les données qui figurent là-dessus dans la composition physico-chimique aient un comparatif, qu'il y ait peut-être deux colonnes de chiffres d'une certaine façon pour montrer d'un côté c'est quoi la limite acceptable ou permise ou sécuritaire, et de l'autre côté, c'est quoi la composition, pour que les gens aient une réflexion avant de faire l'achat ou lors de la consommation.

490 Si je prends, par exemple, le cas qui cause beaucoup de problèmes de santé au niveau de la quantité de sodium dans le produit, ça permettrait peut-être d'allumer des lumières rouges avant que les gens, par des difficultés de compréhension, utilisent trop le produit ou ne seront pas assez - comment dirais-je - prudents dans l'utilisation.

495 On n'avait pas abordé dans le sens que vous mentionnez, A, B ou C, des catégories comme ça. C'était plus pour dire: «On a le produit, on a l'information. Cette information, comment la décoder.» On avait parlé de la simplifier aussi, que ce soit toujours les mêmes termes qui soient utilisés et non pas des fois le symbole chimique, des fois le nom.

500 505 Si je prends le potassium, des fois, ça peut être «K» qu'on retrouve. Il faut le savoir que le potassium, c'est un «K», parce qu'il n'y a rien qui peut nous amener à penser à ça, à moins d'avoir des bons réflexes de mémoire par rapport à nos cours de chimie au secondaire. Dans le commun des mortels, c'est plus difficile. Que ce soit toujours écrit potassium, au moins que ça soit clair, que ce soit toujours le même élément. C'est plus facile après ça de faire des campagnes d'information et de sensibilisation. Il faut toujours vérifier le même. Tandis que quand ça change d'un à l'autre, tu vas avoir deux, trois bouteilles... j'ai même vu...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

510 C'est difficile de faire des recommandations là-dessus, parce que voyez-vous, sur le sodium, dans la littérature, il n'y a absolument rien. Il y a seulement l'eau Vichy Célestin qui contient une mise en garde, parce que c'est une eau qui contient plus de sodium que les autres, il y a une mise en garde pour les gens qui doivent surveiller la quantité de sel. Le potassium, c'est toujours des quantités qui n'ont pas d'influence, de toute façon.

515 **M. CLAUDE OUELLET :**

520 Non, mais là, je mentionnais ça comme exemple. Parce qu'il y a une série d'éléments qui peuvent figurer. Il y en a qui sont plus obligatoires. Il y en a d'autres qui sont plus facultatifs, mais faire en sorte que ce soit toujours les mêmes expressions ou termes qu'on retrouve et qu'il y ait un comparatif.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

525 Sur les minéraux, c'est une question de goût souvent. Les gens aiment plus ou moins une eau minéralisée. C'est sûr qu'à certaines limites, ça peut avoir une influence sur la santé, les minéraux, mais dans les eaux sur le marché --

530 Ce serait intéressant, si vous aviez des idées plus précises, de recommander avec nous, parce que vous êtes un des rares organismes qui nous a parlé d'étiquetage. Et si on voulait faire des recommandations plus ciblées là-dessus, ce serait intéressant d'avoir des propositions peut-être plus documentées.

M. CLAUDE OUELLET :

535 Parce qu'actuellement, on est en train de se pencher sur les dossiers d'information nutritionnelle sur les produits, qui est une juridiction fédérale, une juridiction provinciale sur l'étiquetage sur l'eau. Il faut qu'on essaie d'harmoniser tout ça puis voir qu'est-ce qui est le plus pressant ou urgent. Mais si on réussit à développer quelque chose de plus étayé, on vous transmettra les données là-dessus. C'est une bonne idée, disons.

LE PRÉSIDENT :

Ça me rappelle, autrefois, cette chose-là était gérée par le ministère de l'Environnement. Maintenant, c'est géré par le ministère de l'Agriculture. Et quand le règlement 545 avait été mis en place, il était très spécifique, il indiquait même les grosseurs des lettres sur les étiquettes. Et il y avait une compagnie, je ne sais pas laquelle, qui avait distribué une eau au Québec et son étiquette n'était pas tout à fait conforme à la grosseur des lettres prévues dans le règlement, et il y a un fonctionnaire qui avait fait retirer toutes les bouteilles des étagères. Et là, 550 le bordel politique que ça a donné, ça a été effrayant comme pression et comme difficulté. Parce que là, voyez-vous, c'était une des choses délicates.

Je vous écoutais tantôt, puis je me rappelle que sur la boîte de céréales qu'on mange le matin, il y a des chiffres comme ça. Puis après ça, c'est marqué: «la norme recommandée par 555 le Guide alimentaire canadien». C'est vrai qu'on a une référence. Dans ce cas-là, ici, on n'en a pas.

M. CLAUDE OUELLET :

560 Même, au niveau de l'information nutritionnelle, on mentionne aux gens du fédéral qu'il y a un problème, au Canada, on a un code qui est seulement de l'étiquetage volontaire sur les bases d'information nutritionnelle. Les compagnies ne sont pas obligées de le faire. S'ils le font, ils ont un cadre qui est assez précis. Mais ça, c'est un autre de nos...

565 LE PRÉSIDENT :

Il y a une madame à Hull qui est venue nous sensibiliser à ça, elle, parce qu'elle était à cheval entre les codes obligatoires québécois de dénomination et les codes ontariens. Ce n'était 570 pas les mêmes et, là, elle avait des problèmes de confusion d'une province à l'autre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

J'imagine que votre priorité en matière d'étiquetage concerne les aliments transformés, 575 les aliments transgéniques?

M. CLAUDE OUELLET :

Ça commence. Puis au niveau aussi de l'étiquetage des produits issus de l'agriculture biologique: est-ce que c'est vraiment des produits issus de l'agriculture biologique; qu'est-ce que ça veut dire dans le quotidien? Il y a à peu près vingt-cinq interprétations de qu'est-ce que ça doit être, une multitude d'organismes de certification, des logos différents. Ça fait qu'on dit, le consommateur là-dedans ne peut pas faire des choix éclairés, ça, c'est évident. Mais ça, ce serait un autre beau débat qu'on pourrait amener.

585 LE PRÉSIDENT :

Prochaine audience. Merci, monsieur Ouellet.

M. CLAUDE OUELLET :

590

Merci.

LE PRÉSIDENT :

595

Alors, les Appelants de Franklin, s'il vous plaît. Bonsoir, madame; bonsoir, messieurs.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

600

Bonsoir, messieurs et madame! Comme vous le savez sans doute, on a déboursé plus de 50 000 \$ dans les trois dernières années pour embaucher des experts et avoir l'heure juste, d'abord dans le dossier Danone, Aquaterra, Labrador, qui voulaient exploiter l'eau à proximité de chez nous, puis dans le dossier Les Vergers Leahy qui ont pris la relève d'Aquaterra. Nous sommes actuellement appuyés par de nombreux citoyens résidant autour du nouveau puits convoité.

605

Pour nous faire entendre, depuis 1996, nous avons dû frapper à beaucoup de portes. Ainsi, nous avons demandé l'appui du Comité de citoyens de Saint-Antoine-Abbé et Franklin, qui se battaient alors pour les pneus. On a communiqué avec des médias, des groupes environnementaux, fait des recherches exhaustives et plus encore, un travail à plein temps non rémunéré, en plus de nos tâches quotidiennes. Disons que notre qualité de vie en a pris un coup. Puis on espère que cette fois-ci, le gouvernement ne nous entraînera pas dans les mêmes dédales.

615

Notre présentation se concentrera donc sur les problèmes engendrés par la venue d'un embouteilleur chez nous et le questionnement qui en a découlé pour la pérennité de la ressource eau. Puisque pour avoir été sur la ligne de front tout au long de ce dossier, nous parlons d'un sujet que nous connaissons non seulement en théorie, mais aussi en pratique. Les experts indépendants que nous avons consultés ont été unanimes. Nous avions et nous avons toujours raison de nous inquiéter.

620

Certaines municipalités disposent de systèmes d'aqueduc, prennent de l'eau de surface et n'ont pas vraiment d'agriculture intensive. À Franklin, tout le monde dépend des puits. La ponction dans la nappe est très importante et non répertoriée officiellement. La pomiculture qui demande une irrigation majeure est en plein expansion chez nous et le gouvernement ne se préoccupe pas des besoins futurs des utilisateurs actuels.

625

Il y a à Franklin 216 696 pommiers, selon des données du ministère de l'Agriculture. Des pomiculteurs ont commandé des dizaines de milliers de nouveaux pommiers qui leur seront livrés dans les années qui viennent, puisque la commande doit être passée longtemps d'avance.

630 Compte tenu de notre type de sol, une irrigation intensive est nécessaire pour permettre la production de pommes capables d'affronter la compétition. Notre région produit le tiers des pommes du Québec. En effet, comme l'épaisseur de terre est faible avant la couche de roc, la plus grande partie de l'eau ruisselle à la surface de sorte que la terre s'assèche au bout de quelques jours.

635 Comme nous ne sommes ni pomiculteurs, ni embouteilleurs et que notre consommation d'eau est minimale, disons qu'on a toujours tenté quand même d'être objectifs dans cette histoire. Si une autre entreprise grande consommatrice d'eau s'était pointée chez nous, notre inquiétude aurait été la même. La seule différence, et c'est peut-être là une lacune dans la 640 réglementation actuelle, c'est que seuls les embouteilleurs et les municipalités sont soumis à des études hydrogéologiques pour des raisons de stabilité de la qualité de l'eau pour la consommation humaine, alors que toutes les industries qui ont besoin de beaucoup d'eau devraient, elles aussi, répondre de leur ponction.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une chose. C'est parce que là, comme vous allez très vite, madame est obligée de tout répéter ce que vous dites au fur et à mesure.

650 **Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :**

Ah! oui, je parle si vite que ça, moi! Je parle aussi vite que je pense, alors.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous êtes madame Bournival, Lise Dolbec-Bournival. C'est bien ça? On va d'abord identifier les gens. Donc, vous êtes madame Bournival.

660 **Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :**

Dolbec, en fait.

665 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Dolbec, excusez, Dolbec-Bournival. André Hébert et vous êtes monsieur Jocelyn Bournival. Alors, vous avez refait un texte. Donc, vous ne lisez pas ce texte-ci? Vous lisez un autre texte qui est un condensé?

670 **Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

675 Allez-y doucement.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

680 Vous ne m'arrêterez pas en cours de route? On s'est battu pendant - enfin, battu, c'est peut-être un grand mot - mais pendant tellement longtemps, il me semble qu'on...

LE PRÉSIDENT :

685 Non, non, c'est pour madame ici.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

Je suis désolée, je ne me rendais pas compte.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Continuez, puis allez-y...

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

695 Vous cognerez quand je vais trop vite.

LE PRÉSIDENT :

700 Allez-y, puis elle s'attrapera à vous, c'est tout. Alors, foncez.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

705 Donc, je disais que si une autre grande entreprise consommatrice d'eau s'était pointée chez nous, microbrasseur, pisciculteur, notre inquiétude aurait été la même. La seule différence, et c'est peut-être là une lacune dans la réglementation actuelle, c'est que seuls les embouteilleurs et les municipalités sont soumis à des études hydrogéologiques pour des raisons de stabilité de la qualité de l'eau pour la consommation humaine, alors que toutes les industries qui ont besoin de beaucoup d'eau devraient elles aussi répondre de leur fonction. Ce n'est donc 710 pas pour nous en prendre bêtement à l'embouteillage que nous avons réagi, mais bien parce que la protection de notre ressource et la survie de notre économie locale l'exigeaient.

715 Les directives actuelles du MEF demandent que les études hydrogéologiques des embouteilleurs tiennent compte des puits avoisinants dans un rayon de 1 kilomètre - «il fallait bien s'arrêter quelque part» nous a-t-on répondu au MEF - ce qui représente un faible échantillonnage à la campagne. Or, nous savons que la zone d'influence peut varier suivant le type de sous-sol concerné. Ainsi, dans le contexte anisotrope et hétérogène qui prévaut dans la

720 zone convoitée par les embouteilleurs chez nous - le sous-sol est fracturé et rocheux - l'onde de choc d'un captage important peut se faire sentir à plusieurs kilomètres et les calculs demandés par le MEF sont donc inadéquats pour protéger réellement les droits des citoyens.

725 À la suite de notre présentation au BAPE, en avril dernier, le promoteur a accepté de nous communiquer ses données hydrogéologiques et de rencontrer certains représentants d'un groupe de citoyens résidant autour du puits Leahy. Quand nous avons demandé à l'hydrogéologue des promoteurs de nous indiquer la recharge, il nous a répondu qu'il n'y en avait pas puisque la nappe est imperméable et que c'est pour cette raison qu'on peut parler d'eau de source. Ses conclusions tenaient compte seulement de la distance de 1 kilomètre exigé par le MEF.

730 Par contre, si très peu d'eau pénètre dans la nappe et que la recharge se fait à des kilomètres du point de ponction, en général très lentement dans le roc d'une nappe captive, le risque de surexploitation est accru puisque les prélèvements se font alors dans le capital et que le promoteur ne peut pas vraiment atteindre la stabilité requise dans les directives pour l'obtention d'un permis de captage.

735 740 Nous expliquons dans notre mémoire certains problèmes qui peuvent découler d'une surexploitation: perdre la capacité originale de la nappe parce que des fractures ont été dénoyées et que des sédiments se sont effondrés et ont bouché, disons, certaines veines; oxydo-réduction des métaux; modification de la qualité de l'eau. Plusieurs citoyens vivant à plus de 1 kilomètre du puits Leahy ont pu constater une diminution de la qualité de leur eau et la présence de sédiments pendant les tests, alors que d'autres ont dû se faire recreuser des puits.

745 Dans les nappes captives, la pression est positive et l'eau a tendance à pousser vers la surface, de sorte qu'elle jaillit par endroits. Si la ponction excède la recharge, la nappe va finir par se dépressuriser et les sources jaillissantes vont disparaître avec tout ce que cela peut impliquer de dommages pour l'écosystème qui en dépend. De plus, la nappe ayant perdu sa capacité artésienne, ceux qui y puisent devront utiliser des pompes beaucoup plus sophistiquées et dispendieuses. C'est un peu d'ailleurs ce qu'on nous avait répondu lors d'une rencontre avec monsieur Cliche et ses fonctionnaires dans le temps: «Ce n'est pas de notre faute si les petites municipalités ne sont pas adaptées pour recevoir ce genre d'entreprise. Vous n'avez qu'à vous recreuser des puits plus profonds et à vous mettre des pompes submersibles.» Mais est-ce admissible que des gens doivent payer de leur poche des milliers de dollars pour permettre à un embouteilleur de s'installer?

755 760 Parce que le gouvernement a mis fin à son moratoire, laissant ainsi la porte ouverte à certains promoteurs qui s'empressent de faire des tests pour obtenir un permis avant que la réglementation devienne plus sévère peut-être, nous avons encore une fois dû débourser quelques milliers de dollars en frais d'hydrogéologue et les résultats contredisent encore une fois ceux de l'hydrogéologue des promoteurs.

Nous croyons que le gouvernement devrait permettre aux citoyens concernés d'avoir recours à un hydrogéologue de leur choix, la facture des citoyens serait ensuite acheminée au gouvernement qui verrait à la régler. Une telle façon de faire rendrait peut-être les fonctionnaires concernés plus attentifs aux conclusions d'un autre hydrogéologue que celui des promoteurs.

765

Franklin étant une municipalité frontalière, les enjeux d'un captage à grande échelle auraient dû être évalués avant d'accorder un permis à Aquaterra. En effet, aucun suivi ni contrôle en ce qui a trait à la pollution passée et à venir ou aux activités demandant beaucoup d'eau - piscicultures, serres - ne peuvent être effectués du côté américain où se trouve la plus grande partie de la nappe souterraine dans notre cas. Or, au cours de nos démarches, nous avons eu vent d'une pollution extrêmement sérieuse de l'aquifère du côté américain, à quelques kilomètres de Franklin, qui nécessite actuellement l'intervention du gouvernement et des ingénieurs de l'armée américaine pour l'installation d'un système d'aqueduc dans la Municipalité d'Ellenburg.

775

Or, les promoteurs nous avaient laissé entendre que la zone de recharge de notre nappe se trouvait probablement dans la région d'Ellenburg. Toute surexploitation de la nappe de Franklin pourrait donc occasionner ou, à tout le moins, accélérer la migration des polluants vers notre sous-sol. Le cas des lacunes de Mercier nous a pourtant appris qu'un tel type de pollution est très coûteux et, jusqu'à aujourd'hui, sans solution.

780

Conséquemment, nous croyons qu'une zone tampon de 10 kilomètres devrait être négociée de part et d'autre de la frontière en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau souterraine à des fins commerciales pour ne pas nuire à nos intérêts mutuels et que le gouvernement du Québec devrait regarder de plus près en ce qui concerne la pollution d'Ellenburg avant d'accorder des permis.

785

À notre avis, les embouteilleurs devraient être au-dessous de la consommation humaine, de l'agriculture et des besoins des écosystèmes dans les priorités d'usage. Nous croyons que l'embouteillage de l'eau à des fins commerciales ne devrait pas être permise dans des endroits où l'on pourrait éventuellement être tenté d'exproprier certains usages existants pour permettre aux embouteilleurs de combler les attentes du marché. Nous sommes aussi d'avis que la loi devrait en tout temps éviter d'accorder des droits acquis pour l'utilisation de l'eau à des fins commerciales.

795

En somme, il nous semble important de tenir compte des conséquences de l'exploitation commerciale de l'eau sur le milieu pour éviter les conflits d'usage et surtout s'assurer que l'implantation d'une usine d'embouteillage ne risquera pas éventuellement de restreindre l'expansion économique et humaine d'une municipalité. Il nous semble qu'il y a suffisamment d'eau et d'espace au Québec pour que les embouteilleurs s'installent ailleurs que dans des zones déjà largement sollicitées et en pleine expansion, comme c'est le cas à Franklin.

Pendant tout notre débat, on a pu constater l'ignorance de nos dirigeants municipaux et le refus de s'informer, d'écouter d'autres voix que celle des embouteilleurs. Aussi, nous avons

805 vraiment pris conscience que les petites municipalités n'ont pas les connaissances nécessaires ni les moyens pour gérer la ressource eau de façon objective et qu'elles sont ainsi à la merci des promoteurs qui leur font miroiter la création d'emplois et autres avantages.

810 Si le nouveau schéma d'aménagement prévu dans toute la MRC est accepté par les instances gouvernementales, il pourrait mettre bien des citoyens dans l'embarras. En effet, ce nouveau schéma prévoit l'installation de zones de captage à des fins commerciales dans toutes les zones agro-forestières. Or, ces zones sont surtout concentrées le long de la frontière américaine et à Franklin, composées majoritairement d'érablières et de vergers qui demandent beaucoup d'irrigation.

815 On a même appris que la Commission géologique du Québec voulait faire ses tests à Franklin et non pas à Mirabel, mais la MRC du Haut-Saint-Laurent aurait refusé parce que ça aurait coûté, je pense, quelque chose comme 1 000 \$ à chaque municipalité.

820 Donc, les MRC ne devraient pas avoir le droit d'inclure l'exploitation de l'eau souterraine dans leur schéma d'aménagement, ni les municipalités de modifier le zonage dans ce sens, sans tests hydrogéologiques sérieux et sans études d'impact régionales. En somme, il nous apparaît important de tenir compte de l'opinion des citoyens qui vivent dans les zones concernées et la seule concordance avec le schéma d'aménagement ne devrait pas être un argument suffisant pour pouvoir modifier le zonage en ce qui a trait à la ressource eau. En effet, en ce sens, les citoyens devraient toujours être consultés et avoir un droit de refus.

830 Nous croyons aussi qu'il serait important que les gouvernements ne s'en tiennent pas à la seule cartographie de Mirabel pour tout le Québec puisque chaque région a ses particularités.

835 Actuellement, nous donnons aux embouteilleurs la meilleure eau du Québec et la plus économique puisqu'elle n'a besoin daucun traitement, alors que bien des Québécois doivent la racheter en bouteille. Évidemment, les embouteilleurs s'opposent farouchement à l'imposition d'une redevance prétextant que leur rentabilité serait ainsi menacée. Mais qui se soucie du portefeuille des citoyens obligés d'assumer les conséquences d'un captage à grande échelle dans un contexte législatif déficient?

840 À Franklin, Aquaterra avait bien averti les gens que pour que son usine soit rentable, elle devrait pomper au moins le double. Elle avait aussi annoncé qu'elle capterait deux fois plus d'eau l'été que l'hiver, puisque la demande est plus grande pendant la saison sèche. Les tests demandés pour l'émission d'une autorisation de captage sont faits pour un débit régulier journalier, alors que pour répondre au marché, les embouteilleurs imposent parfois à la nappe des soubresauts qui finissent par produire des effets qui ne correspondent plus nécessairement aux résultats remis au Ministère.

845 Il serait donc important que des débitmètres en continu soient installés sur les puits de captage et que des inspecteurs objectifs puissent vérifier en tout temps les quantités prélevées

pour s'assurer de débits réguliers et conformes aux permis. Avec l'évolution technique, les données pourraient peut-être même parvenir directement au Ministère.

850

Quand on voit le marché grandissant pour l'eau embouteillée et la facilité avec laquelle les gros embouteilleurs obtiennent plus d'un permis, la tentation que peuvent avoir les petites entreprises de fournir des multinationales puisque la demande est bien présente, ou de leur vendre simplement leur affaire, ne peut que nous inquiéter puisqu'il semble qu'une fois qu'un promoteur a un pied dans la porte, il y a toutes les chances qu'il finisse par augmenter ses quantités.

855

C'est ainsi que la croissance fulgurante que connaît l'embouteillage depuis quelques années et qui va continuer de se poursuivre laisse prévoir de sérieux conflits si la réglementation ne protège pas adéquatement les citoyens, surtout quand on voit à quel point la situation a dégénéré dans une petite municipalité comme la nôtre.

860

Quand on regarde dans une petite municipalité, où il y a des quartiers résidentiels où les gens ont des tous petits terrains, puis souvent travaillent en usine, puis qu'en contrepartie on a des agriculteurs qui possèdent des centaines d'arpents, on finit par se dire: «Bien, si l'eau appartient au propriétaire du fonds, est-ce que les agriculteurs ne devraient pas avoir droit à plus d'eau que le...» Je veux dire, c'est un questionnement à un moment donné qui fait qu'on donne des permis. On se préoccupe de personnes qui, dans le fond, s'ils manquent d'eau demain matin, on va leur donner un système d'aqueduc ou ils vont s'organiser autrement. Puis en contrepartie, bien, on se retrouve avec des agriculteurs qui en ont vraiment besoin pour leur gagne-pain puis la survie de leur entreprise.

865

Actuellement, selon notre hydrogéologue, l'expansion pomicole à elle seule risque éventuellement de poser de sérieux problèmes d'eau. Alors, déjà en partant, avant d'accorder des permis, il faudrait peut-être regarder la situation de la nappe.

870

Dans le cas de Franklin, en 96, une autorisation du ministère de l'Environnement accordait à Aquaterra le droit de capturer sur un puits donné une quantité de 219 000 mètres cubes par année. Selon les chiffres officiels, la production totale d'eau embouteillée au Québec pour l'année précédente, 1995, aurait été de 327 000 mètres cubes par année. Cette autorisation importante du ministère de l'Environnement, avec la bénédiction de la MRC du Haut-Saint-Laurent et de la Municipalité de Franklin, équivalait à permettre à 60 grosses fermes laitières de s'approvisionner en eau sur un seul et même puits.

875

Selon le critère du ministère de l'Environnement, c'est-à-dire l'analyse de l'impact du captage dans un rayon de 1 kilomètre autour du puits de production, ce dernier autorisait un promoteur à caractère international à capturer sur un territoire de moins de 8 kilomètres carrés l'équivalent de ce que le milieu rural classique - fermes laitières - capte sur un territoire de plus de 120 kilomètres carrés, un rapport de 1 pour 15.

880

Alors, si vous avez deux zéros de trop, enlevez-les, c'est une erreur de frappe.

LE PRÉSIDENT :

895 J'avais vu 1 500, puis je m'interrogeais un peu.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

900 J'avais pensé aussi que vous... je me doutais bien que les gens s'en seraient aperçu.

LE PRÉSIDENT :

905 Je me demandais où était la base de calcul. Alors, merci de nous avertir. Rappelez-moi
à quelle page c'est.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

910 À la page 19 de votre...

LE PRÉSIDENT :

915 J'avais mis un point d'interrogation. Alors, c'est 15 ans.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

915 Vous n'avez plus besoin de me poser la question.

LE PRÉSIDENT :

920 Merci.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

925 Ajoutons à ces chiffres que le promoteur avait annoncé préalablement que son seuil de rentabilité exigerait un captage total de 438 000 mètres cubes par année, soit le double de la première autorisation. Si ces chiffres sont assez faciles à comprendre, qu'en est-il des données plus techniques?

930 Chez nous, les embouteilleurs semblaient prendre plaisir à mêler les cartes en parlant de litres par minute, gallons à l'heure, mètres cubes par jour, suivant l'unité qui pouvait permettre d'y associer un chiffre peu inquiétant, nous semblait-il. Quand on demandait des explications, on nous répondait qu'on n'était pas hydrogéologues et qu'on ne pouvait pas comprendre.

935 Le promoteur Aquaterra, dans un avis hydrogéologique, soutenu par un ingénieur, estimait que 10 % des eaux de la précipitation annuelle rechargeait la nappe soit de 6 à 8 millions mètres cubes par année, si bien que son projet de captage de 438 000 mètres cubes ne représentait qu'un faible pourcentage de cette recharge.

940 Après nous être engagés dans notre contestation, nous avons découvert une réalité toute différente sous l'expertise écrite de nos consultants, deux experts objectifs et intègres, un hydrogéologue et un agronome: compte tenu que la région de Franklin évapotranspire 50 % des précipitations, ce taux est un des plus élevés au Québec à cause des 2 700 + U.T.M., les unités minces, c'est ça, et ruisselle pratiquement l'eau de 50 %, la pente locale et régionale était de l'ordre de 5 % à 8 %, la recharge serait d'au maximum 1 % des eaux de précipitation, soit de 600 000 mètres cubes par année. Et même s'il n'y en avait plus de disponible, le coefficient d'emmagasinement des eaux souterraines dans le sous-sol rocheux fracturé de Franklin est de l'ordre de $9,3 \times 10^{-3}$, c'est-à-dire 9,3 mètres cubes d'eau par 1 000 mètres cubes de roc seulement.

950 Il nous semble que ces questions-là, les gouvernements auraient pu se les poser dès le départ, ce qui aurait peut-être permis de régler les choses en partant.

955 À qui faut-il imputer les manquements, erreurs, irrégularités ou autres gestes répréhensibles ayant contribué à l'obtention d'une autorisation de captage chez nous? Sur ce point, je pense qu'il serait bon de relire les deux questions que monsieur Hébert adressait à la Commission lors de son passage en Montérégie, au mois d'avril dernier, et que nous avons reprises dans notre mémoire. Je ne les relirai pas pour laisser du temps à tout le monde, mais je présume que vous avez déjà tout lu.

960

Toute démarche privée et locale conduisant à une demande d'autorisation de captage d'eau souterraine à des fins commerciales devrait s'inscrire et être encadrée par une étude régionale publique à caractère participatif. Aucune demande d'autorisation d'un promoteur ne devrait être considérée à moins qu'une telle étude régionale n'existe.

965

Dès qu'une demande d'autorisation de captage d'eau souterraine à des fins commerciales est signalée aux autorités compétentes et qu'un suivi ou des échanges sont amorcés avec les officiers de cette autorité compétente, les citoyens du territoire concerné devraient en être informés, avoir accès à la documentation et à un hydrogéologue indépendant de leur choix dont les honoraires seraient assumés par les deniers publics.

970

Nous avons vécu l'opposé de cette recommandation avec son cortège de mutisme, de non-collaboration des fonctionnaires de tous les niveaux, de non'accès à l'information, de prudence et de rareté des experts indépendants et, finalement, de dettes importantes assumées par le petit nombre au profit de la collectivité.

975

Le Guide d'application pour l'examen des projets de captage d'eau à des fins commerciales devrait être révisé pour exiger techniquement des mesures appropriées à un sous-sol de type anisotrope et hétérogène, puisque pratiquement la totalité des captages à des fins commerciales composent avec ce type de sous-sol. De plus, les tests de pompage devraient se dérouler en période d'étiage et un suivi d'eau au moins une année devrait avoir lieu par la suite, le cas échéant. Les nappes captives convoitées par les embouteilleurs sont plus fragiles et imprévisibles que les autres sortes de nappes phréatiques et les méthodes hydrogéologiques plus longues, et donc plus coûteuses, pour procéder à des analyses fiables sont souvent tronquées.

980

Nous savons par expérience que le périmètre de protection n'est pas le même en milieu poreux, sable, gravier, qu'en milieu hétérogène et anisotrope, formation rocheuse fracturée. Pourtant, le Guide n'en fait pas état. De plus, il existe un conflit dans la réglementation même. Par exemple, l'indice DRASTIC est une mesure de la protection de l'aquifère comme une source possible de contamination de la nappe. Plus l'indice est faible, moins évidemment il y a une recharge dans la nappe; et moins il y a de recharge dans la nappe, plus son usage doit être restreint. Pourtant, les promoteurs, faisant grand état du faible indice DRASTIC de leur projet, ne se font pas questionner sur la capacité de la nappe dans laquelle ils veulent exercer une ponction la plus grande possible.

990

995

Pour un domaine aussi vital que l'eau, nous considérons que le législateur devrait établir des lois et règlements dans lesquels toute autorisation, quelle qu'elle soit, serait conditionnelle et sans droits acquis.

1000

Tant que le gouvernement n'aura pas instauré un système de suivi adéquat, même s'il prétend que cela coûte cher et qu'il n'a pas les moyens, il en va de l'avenir de notre ressource d'éviter que des embouteilleurs ou autres industries grandes consommatrices d'eau puissent dans les nappes captives déjà largement sollicitées.

1005

Nous reconnaissions le potentiel économique de l'eau, denrée dont la rareté va continuer de croître dans les décennies à venir, mais accorder des permis sans avoir en main toutes les données sous prétexte de générer rapidement des profits équivaut à faire des chèques sans vérifier d'abord combien il y a d'argent dans le compte de banque.

1010

Merci d'avoir pris la peinte de m'écouter.

LE PRÉSIDENT :

1015

Merci, madame et messieurs. Ce qui est intéressant dans votre mémoire, c'est sa double dimension. C'est que d'un côté, théoriquement, vous n'êtes pas contre le principe d'une exploitation de l'eau à des fins d'eau embouteillée, mais que par ailleurs, votre expérience vous rend extraordinairement critiques à l'égard des démarches qui sont entreprises. Et donc, vous demandez toute une série de conditions de réalisation qui sont basées sur l'expérience.

1020

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

Tout en ajoutant, néanmoins, qu'on persiste à croire que Franklin n'est pas l'endroit pour le mettre.

1025

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Ça, c'est une conviction que vous avez acquise.

1030

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

C'est une conviction qu'on a acquise, mais ça n'a rien à voir avec le «pas-dans-ma-cour» ou toutes ces choses-là. C'est vraiment sur des données techniques, puis des choses sérieuses.

1035

LE PRÉSIDENT :

1040

C'est ça, ce qui fait que vous restez théoriquement ouverts et ce que vous demandez, vous demandez des processus de connaissance et de vérification qui soient publics, qui soient transparents. Je pense que là-dessus, la démonstration n'est plus à faire. Les géologues sont venus nous voir la semaine passée, ils nous ont dit: «Il y a assez d'eau au Québec, qu'il ne devrait pas y avoir de conflits.» Je les ai écoutés, puis je leur ai dit: «Peut-être qu'il ne devrait pas y avoir de conflits, mais je vous préviens, quand il y en a, c'est des vrais, c'est des puissants.»

1045

Alors, une petite question sur un point que vous soulevez, qui est fort intéressant et dans lequel vous dites - c'est à la page 14 de votre mémoire - il devrait y avoir une redevance. Et cette redevance, vous la voyez à deux niveaux: vous la voyez comme un fonds de secours

1050 pour dépanner les gens si jamais il y avait erreur dans l'évaluation, d'un côté; l'autre côté, vous ne voulez pas que ce soit donné aux municipalités, pas du tout. Et il y a une autre ouverture, si ma mémoire est bonne, vous l'ouvrez en disant: «Il faudrait aussi que ça serve à la connaissance de l'eau ou, en tout cas, à une espèce de démarche de protection, de prévention à l'égard de l'eau.»

1055 Est-ce que je me trompe en...

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1060 C'est parce que tout le long de notre histoire, on s'est fait rabattre les oreilles par le gouvernement, bien, enfin, par des fonctionnaires, que le gouvernement n'avait pas les moyens de gérer la ressource, qu'il avait un système de santé à soutenir, puis qu'il fallait faire des choix douloureux.

1065 Or, à ce moment-là, on avait vraiment l'impression, nous, d'être les souffre-douleur. Alors, on se dit que s'il y avait cet argent-là qui est donné par les embouteilleurs et qu'on s'en servait justement pour étudier la ressource davantage, bien, le gouvernement ne pourrait peut-être pas dire qu'il n'a pas d'argent pour le faire.

1070 Et en contrepartie, bien, notre expérience, nous, dans une petite municipalité, nous a démontré qu'à partir du moment où il y a un peu d'argent en jeu, les gens deviennent un peu fous-fous, puis ça peut partir à peu près dans n'importe quelle direction.

LE PRÉSIDENT :

1075 C'est ça, parce que si on disait aux municipalités ou aux MRC: «Vous allez avoir la redevance», ils risqueraient peut-être d'en vouloir des projets de...

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1080 Ça a été comme ça à la base, parce qu'à la base ils étaient convaincus. Ils avaient demandé à Aquaterra d'avoir une redevance. Et là, bon, c'est toujours des rumeurs, il faut faire attention avec ça, mais il y a beaucoup de gens dans la municipalité qui pensent que Lehey va leur donner une redevance. Donc...

1085 **M. ANDRÉ HÉBERT :**

1090 J'aimerais mettre mon grain de sable, prendre un exemple. Le compagnon de Lise est dans ses activités d'acériculture. Vous connaissez sûrement, puisque vous êtes Québécois comme moi, l'acériculteur qui entaille ses érables et qui d'année en année améliore son érablière.

1095 Il y a deux sortes d'acériculteurs. Il y a ceux qui entaillent les arbres qui sont de petites tailles, il les entaille dangereusement pour faire rapidement son argent. Il n'est même pas sûr que son arbre, qui a 4 ou 6 pouces de diamètre, va persister parce que l'entaille se fait sur un arbre trop petit. L'acériculteur qui connaît son affaire entaille moins mais il sait qu'il va entailler longtemps.

1100 Le phénomène des redevances qui se... mon exemple pour vous expliquer que si les redevances soit vraiment des redevances dues à des municipalités ou des MRC, il y a plusieurs, je ne dis pas toutes, mais il y a plusieurs municipalités ou MRC qui vont se comporter comme l'acériculteur qui entaille un arbre de 6 pouces, quitte à hypothéquer la ressource d'eau souterraine pour les générations futures.

1105 Pour un motif peut-être très humain que, bon, au lieu d'augmenter les taxes, on va avoir des redevances, on va même pouvoir baisser les taxes, on va pouvoir améliorer les services municipaux, les raisons vont fuser pour ce faire. Mais le problème ressource en eau souterraine demande une perspective beaucoup plus d'avenir qu'une perspective de courte vue comme ça.

1110 Donc, une redevance, oui, justement pour mieux connaître le domaine des eaux souterraines ou des eaux en général. Donc, sous quelle forme? Ça peut être sous bien des formes, mais que les embouteilleurs, pour lesquels ça coûte peu de faire beaucoup d'argent avec l'eau qui appartient à tout le monde, que ces redevances-là puissent revenir, comme on dit dans le mémoire, au bénéfice des gens en termes de qualité d'eau. Donc, connaissance de la ressource mais aussi amélioration des techniques de pollution et tout ça.

M. JOCELYN BOURNIVAL :

1120 Ce que je pourrais ajouter, c'est que ce qui se produit dans le milieu rural aussi, c'est peut-être le côté socio-démographique. Comme pour une municipalité donnée, il y a environ 60 % à 65 % des gens qui occupent 5 % du territoire, le village. Ces gens-là, la plupart du temps, travaillent à l'extérieur. Donc, c'est un poids important dans la municipalité au point de vue décisionnel. Leurs besoins en alimentation d'eau, leurs besoins futurs, ce n'est pas ce qui se passe dans toute la municipalité, c'est leur job, leur usine à l'extérieur, s'ils peuvent travailler chez eux. Mais ces gens-là sont puissants dans la municipalité à cause de leur nombre.

1130 Il faut faire attention parce qu'eux n'ont pas d'intérêt, ils se dissocient carrément des autres activités de la municipalité, tout le côté rural. C'est plutôt côté, je dirais, banlieue. Il faut être très prudent avec cet aspect-là également.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1135 Dans le domaine de l'assurance, quand il vient le temps d'indemniser des dommages corporels, il se présente des situations où l'assuré n'est pas d'accord avec l'expert, le médecin expert de la compagnie d'assurance, et la plupart des polices prévoient la possibilité pour

l'assuré de choisir un second expert de son choix, de choisir, aux frais de l'assureur. Et s'il y a encore mésentente sur l'indemnité ou sur l'incapacité ou la durée d'incapacité, il y a même des polices qui prévoient la formation d'un comité médical de trois médecins, dont deux sont choisis par l'assuré.

1140

Et ces formules-là valent même pour la CSST, la Société d'assurance automobile. Donc, il existe déjà là la reconnaissance de la possibilité pour un citoyen ou un assuré d'avoir recours à un expert de son choix aux frais de l'assureur. Est-ce que ce principe-là pour le choix d'un second expert hydrogéologue, vous pensez qu'on pourrait mutatis mutandis l'appliquer?

1145

M. ANDRÉ HÉBERT :

1150

Oui. Cette discussion-là avait déjà été tenue, d'ailleurs. Et la rareté des experts qui sont disposés à mettre leur talent au profit de citoyens qui ont un salaire normal, par rapport à des entreprises qui ont des projets d'envergure, est le premier problème à régler.

1155

Votre méthode est acceptable, me semble-t-il, encore que les experts devront s'adonner à ce type d'expertise. Dans le monde des avocats, par exemple, vous avez des avocats qui vont volontairement consacrer leur talent à des causes qui ne sont pas payantes, comme on dit. Il y a bon nombre d'histoires connues là-dessus. Ils sont rares. Ils sont tellement rares que, lorsqu'il y a un cas qui est remarquable, on en fait ou un roman ou un film ou je ne sais pas quoi.

1160

Dans le monde d'hydrogéologie, nous, c'est une des premières constatations qu'on a faites. Parce que vous comprendrez que nos inquiétudes, on a voulu, comme on vous le dit dans notre mémoire, les appuyer sur des choses sérieuses, pas uniquement des inquiétudes normales comme tout le monde, mais aller au fond des choses. Et la première difficulté qu'on a eue, c'est de trouver quelqu'un qui était consentant à s'afficher comme travailleur pour nous, payé à un tarif normal. Comprendons-nous bien, on n'a pas demandé la charité; on a payé nos experts le prix qu'ils chargent à n'importe qui d'autre pour faire des travaux ou d'hydrogéologue ou d'agronome. Mais de trouver quelqu'un qui acceptait de s'afficher à côté de nous, ça a été difficile.

1165

1170

La solution que vous préconisez pourrait peut-être rendre la chose plus facile puisque ce serait comme une façon normale de procéder, tandis qu'actuellement, bien, les experts ont dû nous faire confiance. Pour prendre une expression qui nous a bien fait rire, un de nos deux experts a hésité pendant quelques semaines, parce qu'il était d'abord très occupé et puis on s'insérait à travers ses nombreuses occupations, et il a fini par nous avouer que son hésitation tenait au fait qu'il nous croyait des... il nous a appelés des «oiseaulogues». Bon, façon de dire qu'on était des gens qui s'inquiétaient de quoi que ce soit. Bon, il y a toutes sortes de surnom pour les «oiseaulogues». Mais c'était pourtant une personne sensée. Mais avant qu'il se rende compte qu'on était sérieux et qu'on lui offrait un contrat en bonne et due forme, il a dû y penser plusieurs semaines.

1180 Votre formule aurait l'avantage de systématiser ce genre de démarche-là plutôt que de laisser les gens en situation de panique. Parce que nous, notre panique première, ça a été -- la pire, c'est - Lise revient souvent là-dessus parce que ça l'avait marquée - c'est que le promoteur, celui qui montait la rondelle pour le promoteur nous avait dit en aparté qu'on ne trouvera jamais quelqu'un qui signerait nos affaires.

1185 Alors, c'est peu vous dire, on se faisait mettre, dès le départ, en dehors de la game - si vous me passez le mot - parce qu'on n'avait pas de bons joueurs sur notre club. Ils étaient tous dans son club, d'après lui. Et effectivement, on n'en a pas trouvé beaucoup. Et le joueur qu'on a trouvé, on l'a repêché, il était sur le bord de la retraite. C'est peut-être pour ça qu'il a accepté 1190 de jouer pour nous autres.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

Il y en a qui ont lu, qui nous ont donné leur avis, mais ça s'est arrêté là.

1195 **M. ANDRÉ HÉBERT :**

1200 Pas s'afficher, ça, c'est une autre affaire. Vous avez reçu des hydrogéologues, vous dites, il y a peu de jours. Ils ne sont pas nombreux. Je ne sais pas combien de membres ils représentent, mais il n'y en a pas des tonnes.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1205 Il y a beaucoup d'ingénieurs, mais des hydrogéologues de profession, diplômés en hydrogéologie, il n'y en a pas des tonnes. Je pense que ça figure d'ailleurs dans le document de la problématique des eaux souterraines, à la fin, la quantité d'experts actuellement sur le terrain et tout.

1210 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Qu'est-ce que vous dites de ça, de cette suggestion qui nous est faite de recommander au gouvernement la nationalisation du captage d'eau à des fins commerciales?

1215 **Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :**

Nationaliser le captage d'eau à des...

1220 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Et ce serait l'État, les compagnies nationalisées...

1225 **Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :**

C'est l'État qui s'en occuperait.

1230 **M. ANDRÉ HÉBERT :**

À condition que l'État ne se comporte pas comme les compagnies. Quelle est l'assurance que l'État n'aura pas les mêmes appétits? Moi, je suis plutôt d'avis qu'il peut y avoir des mesures législatives qui entraînent une protection accrue des eaux souterraines pour tous les utilisateurs, y compris les embouteilleurs. Comme Lise a dit, on ne les a pas dans notre mire, nous. Ça a adonné que c'est eux qui sont venus réveiller le problème.

1235 Mais pour tout vous dire, par les temps qui courent, avec les discours qu'on entend de tous les niveaux de gouvernement d'ailleurs, dès qu'il y a une ressource qui signifie de l'argent vite fait, que ça s'appelle de la création d'emplois ou autrement, il n'y a pas beaucoup d'imagination au pouvoir par les temps qui courent. Alors moi, je ne me sentirais pas nécessairement plus protégé par une telle mesure, à cause de l'époque dans laquelle on vit.

1240 **Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :**

1245 Puis tant qu'il n'y aura pas une réglementation extrêmement solide et ferme qui laisse place à aucune interprétation, puis qu'il ne pourra pas y avoir de passe-droits et que «c'est ça, c'est ça»... tandis qu'actuellement, bien, les directives, on m'a dit qu'elles pouvaient être applicables à la discrétion du ministre, que ça n'avait pas force de loi. Donc, il y a beaucoup d'études hydrogéologiques et de permis qui sont accordés sur des présomptions.

1250 En tout cas, chez nous, on présumait que la zone de recharge, on présumait que. Je trouve que ce n'est pas très rassurant.

1255 **M. ANDRÉ HÉBERT :**

1255 Je peux ajouter un petit bout. Toujours dans l'optique de votre question, madame Gallichan, on a l'air à s'exprimer contre les gouvernements municipaux, régionaux. Ce n'est pas du tout ça qu'on fait.

1260 1265 Ce qu'on dit, nous, c'est créons des mécanismes où les gens savent d'abord à quoi s'en tenir. C'est la première chose. On ne vit plus au Moyen Âge; puis encore qu'au Moyen Âge, on devait le savoir plus. On vit à une époque où on a les facilités pour que qui que ce soit qui le désire puisse être informé d'un dossier. Alors, créons des mécanismes qui d'abord permettent ça.

1270 1275 Une fois qu'on a permis aux gens de savoir qu'est-ce qui se passe dans leur cour - prenons l'expression - permettons à ces gens, par la suite, de participer à des consultations qui les concernent et qui amènera les gouvernements, quels qu'ils soient, locaux, régionaux ou nationaux, à prendre des décisions compte tenu de ce que les gens vont vivre à cause de cette décision. Ça, ça manque.

1280 1285 On essaie depuis fort longtemps, au Québec, par toutes sortes de moyens de décentraliser comme on disait il y a vingt-cinq ans. Maintenant, on parle de différents organismes plus locaux, régionaux qui gèrent les ressources, tout ça. Dans le domaine de l'eau, il y a plusieurs types d'usages qu'on rencontre et qui forcément obligent les gens à se questionner sur les conflits possibles d'usage. Entraînons ces gens à être au courant vraiment de ce qui se passe dans leur coin, puis entraînons-les à se mettre ensemble pour en discuter et faire des choix.

1290 Puis il y a bon nombre de personnes comme nous qui vont plaider pour des choix qui tiennent compte des gens qui s'en viennent après nous. Nous, c'est ce qui nous a préoccupés au plus haut point. Nous, l'éable de 6 pouces, on ne l'entailera pas. Donc, allons vers des mécanismes qui évitent que, quel que ce soit le niveau de gouvernement ou quelle que soit l'autorité qui donne des droits d'utiliser une ressource, qu'on dilapide cette ressource.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1295 Sur les redevances, vous visez - et c'est précisé à deux ou trois reprises - les industriels grands utilisateurs d'eau. Mais est-ce que dans ces grands industriels là, vous voyez aussi les agriculteurs...

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1290 Non.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1295 ... l'agroalimentaire et les pisciculteurs? Vous voyez vraiment juste l'industrie; donc, entre autres, l'industrie d'embouteillage.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1300 Oui, oui. Bien, je veux dire, les agriculteurs, comme on disait tantôt, dans le fond, généralement ils possèdent quand même des très grandes terres et, je veux dire, c'est quand même aussi la base de la survie, la nourriture. Alors, ce serait comme enlever, dans le fond, un droit presqu'ancestral de cultiver en utilisant l'eau.

1305 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'ai une autre question et c'est la dernière. Vos collègues de Saint-Antoine-Abbé et madame Desnommé, l'autre jour, sont venus nous parler du problème de l'entreposage des pneus et des effets, des impacts sur l'eau souterraine et sur l'eau de surface.

1310 En tenant compte de cette intervention d'il y a quelques jours, également des Vergers Leahy dont vous nous parlez beaucoup, qui sans doute, si c'est des belles pommes rouges, il doit y avoir de l'arrosage aux pesticides, qu'est-ce qui se passe? J'aimerais savoir si...

1315 Prenons juste le cas des pneus, oublions les épandages et autres de la part des agriculteurs, prenons juste le verger et les pneus, comment ça va sur la qualité de l'eau chez vous?

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1320 Nous, contrairement à la zone où sont entassés les pneus, ce n'est pas une zone de recharge. Donc, c'est une nappe captive. Comme on disait tantôt, quand l'hydrogéologue de Leahy nous disait qu'il n'y avait pas de recharge, ça veut dire que la nappe est tellement imperméable à certains endroits que l'eau ne peut pas vraiment pénétrer à l'intérieur. Donc, si l'eau ne pénètre pas, ça veut dire que les polluants non plus ne pénètrent pas. C'est d'ailleurs pour ça que le gouvernement demande que l'indice DRASTIC soit très faible pour s'assurer que l'eau est de bonne qualité puis qu'elle va le rester le plus longtemps possible, parce que la pollution ne pénètre pas à l'intérieur.

1330 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ça, c'est l'expert des Vergers Leahy qui vous a dit ça?

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1335

Il nous a dit, lui, que...

M. ANDRÉ HÉBERT :

1340

C'est-à-dire que les hydrogéologues des promoteurs s'empressent de faire les analyses DRASTIC, c'est-à-dire que différents calculs qui fait qu'en bout de ligne, on peut dire que le milieu dans lequel on puise notre eau, qui est de bonne qualité puisqu'on l'a analysée, ce milieu-là ne sera pas pollué parce qu'il est très bien protégé.

1345

C'est une nappe captive, donc, elle est dans le roc, elle est confinée. Sur ce roc, il y a une couche. Dans notre cas, c'est du till argileux qui est compacté par les glaciers. C'est dur comme du ciment. Donc, l'eau ne pénètre pas là-dedans, si bien que la recharge ne se fait pas là.

1350

C'est ce que madame vient de dire, lorsqu'elle parle de l'hydrogéologue de Leahy actuellement qui dit: «Il n'y en a pas de recharge dans le kilomètre autour du puits, parce que l'eau ne pénètre pas ici dans le sol, elle glisse sur le sol.» Nous-mêmes, on a dit ça, en disant: «Bien, justement, il n'y a pas de recharge. Voilà le problème. Vous ne pouvez pas dire: d'un bord, il y a beaucoup d'eau; puis de l'autre bord, elle ne rentre pas. Elle rentre quelque part, c'est sûr.»

Nous, on sait que les zones de recharge sont plus au sud.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1360

Du côté américain. C'est ça que vous nous avez dit.

M. ANDRÉ HÉBERT :

1365

Du côté américain. 75 % de ce qu'on nous a décrit comme notre nappe principale est du côté américain. Du côté américain, il n'y a personne de nous qui peut aller faire le blanc-bec là. Nos gouvernements non plus, ils doivent prendre des gants blancs. Alors, du côté américain, nous, on sait qu'il y a une source de pollution importante actuellement, à Ellenburg, Ellenburg Dépôt.

1370

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est ça, oui, vous avez écrit ça. Oui, j'ai vu ça écrit.

1375 **M. ANDRÉ HÉBERT :**

Oui. On est en contact avec des citoyens américains, bien sûr, là, parce qu'ils sont parlables comme nous. Il y a tout le phénomène des silos des fusées Atlas qui ne servent plus, bien sûr, qui a été abandonné il y a plusieurs années, qui a été délaissé, mais qui après coup a fait que, pour des raisons qu'on ignore, nous, il y a des agents polluants qui ont été laissés sur place, qui ont contaminé les sols. Et les gens d'Ellenburg Dépôt, depuis de nombreuses années maintenant, connaissent le problème. On fait tellement des pieds, des mains, qu'actuellement les ingénieurs de l'armée américaine sont là à temps plein. Ils font des études pour découvrir les sources de contamination et tout ça, bon. Pour faire une histoire courte, ils essaient de régler leur problème de pollution d'eau potable, eux là, parce qu'ils sont mal pris.

Nous, on est dans la direction d'écoulement des eaux de la nappe profonde. Vous voyez pourquoi on s'inquiète aussi. Quand, au Québec, chez nous, on a fait des analyses sur la valeur de l'eau, tout ça, on ne s'est pas inquiété de ça ou si on s'est inquiété, on a probablement - mais là, je prête des intentions - évalué combien d'années ça prendrait avant qu'on soit affecté. Et on a probablement réfléchi en termes de rentabilité des installations, tout ça, plutôt que de s'inquiéter vraiment.

Alors, les pomiculteurs, de notre côté, ça fait de nombreuses années qu'ils utilisent des insecticides de toutes sortes, bien sûr, et des pesticides. Le sol est certainement saturé. Nous, ce qu'on a soulevé comme problème, si on fait une ponction importante sur la nappe profonde, vous comprendrez que les eaux souterraines du sol jusqu'à la nappe profonde, c'est en relation ça là et que si on assèche les surfaces, bien, les eaux de pluie, de précipitations vont finir par rejoindre la nappe quelque part, c'est sûr. Notre pollution va rejoindre la nappe où? On ne le sait pas. Peut-être pas chez nous, peut-être à 20 kilomètres de chez nous, pour d'autres gens.

Nous, ce qu'on craint, c'est la pollution qui est américaine, parce qu'on soupçonne fort que la nappe profonde des Américains s'écoule dans notre direction. Les eaux de surface s'écoulent dans la direction contraire. Ça, c'est normal. Les pentes locales font que les ruisseaux et les courants d'eau vont dans une direction puis parfois la nappe profonde va dans l'autre direction. Alors, nous, on est vraiment dans le sens d'écoulement des eaux américaines et puis on s'inquiète donc de cette pollution américaine.

1410 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais vous êtes aussi conscients que ce qui se passe dans votre localité, au niveau des arrosages, etc., peut finalement nuire ailleurs.

1415 **M. ANDRÉ HÉBERT :**

Va polluer l'eau des gens qui sont dans l'autre direction.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1420 C'est certain que les puits des agriculteurs peut être aussi une porte d'entrée pour la pollution dans la nappe.

M. ANDRÉ HÉBERT :

1425 Ça, c'est un point technique, mais on peut peut-être en parler brièvement. Nous, voyez-vous, on s'est payé encore des hydrogéologues, tout ça, parce qu'on est encore avec un projet. C'est plus civilisé, on doit le dire. Je vous dis ça en passant, le manque de... Autrement dit, on a eu affaire à des requins - moi, je n'ai pas peur de le dire - des gens mal élevés. Pourtant, c'est une multinationale, mais ils étaient mal élevés.

1430 Là, on a affaire à un promoteur local. Il est bien élevé, on peut dire ça. On a pu faire des échanges. On a eu des rencontres formelles. On s'est présenté avec l'hydrogéologue qui travaille pour nous, le même, et on a eu des échanges corrects. On a eu accès donc à la documentation du nouveau promoteur, parce qu'il présente au ministère de l'Environnement une demande d'autorisation, avec les documents exigés par ce Ministère. Et on a demandé donc à notre hydrogéologue de faire une contre-expertise, comme ça avait été le cas lors du premier promoteur, et différents éléments ont été soulevés où, encore une fois, les deux hydrogéologues ne sont pas du même avis.

1440 Un élément qui est soulevé - et vous venez d'en parler indirectement et je pense que c'est à ça que Lise voulait faire allusion - c'est qu'il y a deux nappes: il y a une nappe qui est profonde, puis il y a une nappe qui est au-dessus de la nappe profonde. Celle qui est profonde est confinée, oui. C'est celle-là qu'ils veulent capter parce que c'est là que l'eau est de meilleure qualité. La nappe qui est au-dessus peut être captive aussi mais ils s'en préoccupent moins.

1445 Notre hydrogéologue, avec les calculs - parce qu'ils ont fait une étude qui a duré six mois, ils ont pris des données pendant six mois, c'est un petit peu plus documenté que la première fois - arrive à la conclusion, à cause de la façon que la nappe se comporte, arrive à la conclusion qu'il est probable que les puits des pomiculteurs...

1450 Donc, les pomiculteurs utilisent de l'eau pour irriguer dans la période la plus importante, qui est la période d'été, ça va de soi. Ça dure entre 40 et 60 jours, dépendant des années, mais leurs puits n'est plus en fonction, là, lorsque l'irrigation est terminée. L'usine de Leahy, qui fait de la compote et des choses du genre, a des puits également qui puisent exactement dans la même nappe aussi. Les fins de semaine, ils ne fonctionnent pas. Ses puits cessent, etc. Et les puits qui sont à travers les deux nappes, la nappe profonde qui intéresse les embouteilleurs et la nappe supérieure, appelons-la comme ça, ces puits-là deviennent des voies automatiques d'accès des polluants de la nappe supérieure dans la nappe inférieure quand ils ne sont pas en utilisation. Il y en a beaucoup. Ces puits-là, il n'y personne qui est obligé de les sceller.

1460 Moi, mon puits chez nous, je le scelle si moi, je veux me protéger, mais je ne suis pas obligé. Si je passe à travers deux nappes, dès que je suis dans le roc, l'individu qui perce mon

puits, là il est dans le roc, point à la ligne, là lui. Il n'y a rien de scellé, là. Donc, les deux nappes peuvent être mises en contact. Et d'après notre hydrogéologue, c'est le cas. Il disait: «Bien, dites au ministère de l'Environnement qu'il exige au moins des études de la nappe supérieure pour savoir s'il y a des contaminants.»

On revient à votre question. Il y a certainement un risque aussi. Mais c'est complexe tout ça. Nous, on s'est bataillé avec des choses complexes comme ça tout le temps. C'est pour ça qu'on veut être prudents. Ce n'est pas lorsque le problème existe que: «Ah! bien, oui, c'était ça.» Il faut le voir venir. Il faut l'étudier de fond avant d'autoriser les usages qui, une fois en force, vont nous obliger à vivre et nos enfants avec.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1475 On n'a pas paniqué, comme on essaie de dire partout qu'on l'a fait.

M. ANDRÉ HÉBERT :

1480 On n'a pas paniqué, on était plutôt fâchés. On était plutôt furieux.

LE PRÉSIDENT :

1485 Je me souviens de vous comme d'un homme assez fâché.

M. ANDRÉ HÉBERT :

Oui. Je suis toujours fâché, parce que... écoutez, j'ai été fonctionnaire, moi. J'ai été en éducation pendant trente quelques années et je travaillais pour les élèves, pour les professeurs, pour les directeurs d'école, pour les parents. C'est pour le monde que je travaillais. La fonction publique, moi, là, j'étais un serviteur public, le vrai mot. Et quand j'avais des doutes, j'allais m'informer au lieu de faire semblant que je le savais. J'ai eu affaire souvent à ces genres de fonctionnaires, qui étaient mes anciens collègues de la fonction publique, où ils se boucheaient les deux yeux puis les deux oreilles, puis quand on leur demandait de nous aider, ils nous envoyoyaient paître, tout simplement. On les voyait valser avec les promoteurs. Voilà pourquoi j'étais furieux.

LE PRÉSIDENT :

1500 Si vous permettez, on va arrêter là.

M. ANDRÉ HÉBERT :

Oui. On va mettre de l'eau là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Compte tenu du fait qu'on a d'autres mémoires à entendre.

M. ANDRÉ HÉBERT :

Remarquez, au crédit des fonctionnaires, je ne les mets pas tous dans la même poche.
Il suffit parfois d'un ou deux.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, merci beaucoup de votre témoignage.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1520 C'est sûr qu'on aurait pu vous en parler encore longtemps, parce que ça a duré trois ans, c'est certain, puis il y a bien des choses intéressantes.

LE PRÉSIDENT :

1525 Ah! non, il n'y aurait pas de limite, on pourrait en parler plusieurs heures encore. Il y a d'excellentes questions et de très belles suggestions. On va en tenir compte.

Mme LISE DOLBEC-BOURNIVAL :

1530 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

1535 Surveillez ça. Merci.

M. ANDRÉ HÉBERT :

1540 Bon courage.

1545 **LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Arsenault s'il vous plaît.

L'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau. Bonsoir madame, bonsoir monsieur!

1550 **M. FRANÇOIS PATENAUME:**

Bonsoir! On y va?

1555 **LE PRÉSIDENT:**

Allez-y. Identifiez-vous d'abord, s'il vous plaît.

1560 **M. FRANÇOIS PATENAUME:**

François Patenaude.

1565 **LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1570 **Mme SYLVIE PAQUERÔT:**

Sylvie Paquerôt.

1575 **LE PRÉSIDENT:**

Oui.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

Alors, moi, je vais vous présenter les grandes lignes du mémoire de l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau.

1580 **LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1580 **M. FRANÇOIS PATENAUME:**

C'est une association qui fait partie d'un vaste mouvement qui a été initié par le Comité promoteur pour le contrat mondial de l'eau, qui a publié en 1998 le «Manifeste de l'eau, le droit de tous à la vie».

1585

Il y a d'autres associations semblables à la nôtre qui existent en France, en Belgique, en Suisse, en Inde, au Brésil, en Italie et aux États-Unis. Et toutes ces associations partagent le même objectif, c'est-à-dire exiger la mise en oeuvre du droit fondamental d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour chaque être humain. Et pour ça, elles veulent également obtenir la reconnaissance de l'eau à titre de patrimoine commun de l'humanité.

1590

L'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau a voulu soumettre à la présente Commission un certain nombre d'éléments dont le Québec pourrait tenir compte dans l'élaboration de sa politique nationale de l'eau, afin d'agir de manière responsable à l'égard de cet enjeu planétaire, c'est-à-dire le droit de tous à la vie.

1595

Dans ce but, je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler certains faits. Comme, par exemple, actuellement chaque habitant de la planète consomme en moyenne deux fois plus d'eau qu'au début du siècle et la population ne cesse d'augmenter. Il y a seulement 50 ans, pas un seul pays enregistrait un niveau d'alimentation en eau catastrophique alors que, aujourd'hui, près de 35 % de la population mondiale vit dans cette situation. En 2025, les deux tiers des habitants de la planète auront des réserves d'eau faibles, sinon catastrophiques.

1600

Nos modes de développement augmentent la pression sur cette ressource vitale et les facteurs aggravants sont nombreux: au plan environnemental par exemple, les changements climatiques, la désertification, la disparition des zones humides tampons, la dégradation des sols arables. Au plan économique, il y a la mondialisation des échanges, l'essor de l'agro-industrie; au plan culturel, l'urbanisation, le passage de l'agriculture de subsistance à celle d'agriculture de rente; et au plan social, la migration et la croissance démographique fulgurante, ainsi que l'essor du tourisme dans certaines régions.

1610

Donc, les problèmes qui sont reliés aux pressions accrues sur la ressource eau sont connus et identifiés. Mais face à cet enjeu majeur pour l'ensemble de l'humanité et aux moyens à mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de cette ressource vitale, les solutions diffèrent un peu. Les solutions diffèrent entre la solidarité et la solution marché.

1615

En 1997, un rapport d'évaluation des eaux douces du monde, déposé à l'ONU, mentionne tout à fait dans l'air du temps qu'il faut une approche plus orientée vers le marché pour gérer les fournitures d'eau et l'eau doit être une marchandise dont le prix est fixé par l'offre et la demande.

1620

Ça nous amène à nous poser une question fondamentale: par quelle magie croit-on pouvoir transformer des droits fondamentaux en demande solvable?

1625 Nous, de l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau, on croit pour notre part, parce que l'histoire l'a déjà amplement démontré, que le marché n'est ni apte à garantir les droits humains fondamentaux ni à assurer la préservation de nos ressources et de notre environnement. En fait, le marché n'agit pas comme la solution au problème de la répartition de la richesse, mais plutôt comme un fertilisant des inégalités.

1630 Donc, en ce sens, nous...

LE PRÉSIDENT:

1635 Juste une minute, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1640 Oui.

LE PRÉSIDENT:

1645 Voulez-vous s'il vous plaît, si vous voulez parler, parler à l'extérieur? C'est une question de respect par rapport à ceux qui donnent le mémoire.

1650 Allez-y, Monsieur, je m'excuse.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1655 Donc, en ce sens, nous considérons, comme beaucoup d'autres, qu'il faudrait exclure l'eau de toutes transactions internationales, notamment en la mettant hors du champ de l'Organisation mondiale du commerce, c'est d'actualité...

LE PRÉSIDENT:

1660 C'est d'actualité assez, oui.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1665 ... et des traités sur les investissements internationaux et, d'autre part, penser à gérer son partage au niveau mondial. L'eau doit échapper aux biens marchands. L'eau ne peut être soumise à l'appropriation privée. Il ne faut donc pas oublier que, dans cette optique, nous ne sommes pas propriétaire mais fiduciaire de cette ressource.

1670 En regard des principes du contrat mondial de l'eau, il nous faut envisager le débat du point de vue de nos responsabilités comme fiduciaire et non comme propriétaire d'un bien commun. Les enjeux ne peuvent être examinés uniquement du point de vue des intérêts de la

société québécoise à court terme, soient-ils économiques, puisqu'en tant que fiduciaire, nous avons une obligation de préservation pour l'humanité et pour les générations futures.

1670 De ce point de vue, on peut considérer que toute exportation vers des pays ou des régions qui dilapident eux-mêmes ce patrimoine par usage excessif ou par pollution, comme c'est le cas pour le Mid-West américain par exemple, devrait être interdite parce qu'elle cautionne et amplifie cette dilapidation.

1675 En vertu de ces principes, un certain nombre d'orientations s'imposent dans le cadre même d'une politique nationale de l'eau au Québec.

1680 En tout premier lieu, il importe de maintenir dans le domaine public l'ensemble des infrastructures liées à la distribution et à l'assainissement de l'eau, car l'un des principes fondamentaux d'une gestion démocratique est que tout ce que l'eau rapporte devrait, au sou près, retourner à elle en dépollution, assainissement, investissement, et caetera.

1685 Or, c'est loin d'être ce qu'il se produit lorsque la gestion de l'eau est effectuée par des mégagroupes privés qui adoscent leur puissance et leur développement à une rente fixée par des contrats à long terme.

1690 Pour respecter les principes énoncés ici, ce n'est pas seulement l'eau en tant que telle qui devrait être considérée comme bien commun, mais aussi les moyens techniques mis en oeuvre pour y avoir accès. Comme d'autres grands réseaux d'infrastructures, c'est-à-dire transport, télécommunication, et caetera, le système d'assainissement et de fourniture d'eau potable fait partie du patrimoine collectif indispensable au développement économique de la cité.

1695 En second lieu, il est important de dégager les orientations nécessaires afin que la gestion de l'eau au Québec puisse assurer véritablement sa préservation et sa pérennité, tout en garantissant l'accès de base à cette ressource vitale et en même temps qu'une répartition équitable des usages et des coûts.

1700 L'eau, en résumé, est une ressource essentielle à la vie pour laquelle il n'existe aucun produit de substitution. L'accès à l'eau potable est un droit fondamental. Bref, l'eau devrait être déclarée bien commun patrimonial de l'humanité.

En conséquence, nous recommandons que le gouvernement du Québec:

1705 — Assure le maintien, dans le domaine public, des infrastructures de distribution et d'assainissement de l'eau;

1710 — Assure la mise en oeuvre du droit fondamental d'accès à l'eau potable en finançant, par le biais de la péréquation fiscale et d'un financement collectif, les usages domestiques de l'eau;

— Que le gouvernement reconnaissse également l'eau à titre de patrimoine commun de l'humanité;

1715 — Qu'il inscrive dans la Charte des droits et libertés de la personne le droit fondamental d'accès à l'eau potable et à l'assainissement;

1720 — Qu'il contribue au plan international à la promotion de ces principes dans toutes les tribunes où il est représenté;

1725 — Exclut pour lui-même, par voie législative, l'eau de toute transaction commerciale qui puisse en faire une marchandise;

— Et qu'il exige l'exclusion de l'eau du champ de l'Organisation mondiale du commerce et de toute transaction commerciale internationale.

1730 Merci.

LE PRÉSIDENT:

1735 Merci, monsieur Patenaude. Les formulations à la fin n'étaient les mêmes qu'il y avait ici. Alors, je...

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1740 Bien, c'est-à-dire qu'il y a deux séries de recommandations. Moi, j'en pris quelques-unes.

Mme GISELLE GALICHAN, commissaire:

1745 On vous a retrouvé.

LE PRÉSIDENT:

Ça va. Il y a des choses très intéressantes dans votre mémoire. Un des phénomènes qu'on a eus dans l'audience, ça a été, comment dire, appelons ça une espèce de sentiment d'appropriation nationale de l'eau. Une des choses qui est très marquante, les gens sont venus dire beaucoup: «L'eau, c'est notre eau» avec un sentiment très, très fort d'appropriation et d'affirmation du caractère national; que les gens soient pancanadiens ou québécois. Mais ça, si on faisait une recherche là-dessus, il y aurait...

1750 Or, vous, évidemment, vous vous situez à autre niveau qui est un niveau mondial. Vous l'affirmez comme un patrimoine mondial. Et même, si je m'en vais en page 4, vous avez là une affirmation très forte qui précède, mais de beaucoup, la conscience qu'on a perçue pour l'instant. Vous dites:

1755 «Les principes qui découlent de cette reconnaissance à titre de patrimoine commun de l'humanité sont que la ressource est libre de toute appropriation privée ou étatique; que la gestion du bien commun se fait sous l'égide d'une organisation internationale et non des États individuellement...»

1760 Donc, vous vous orientez vers ce qu'on pourrait appeler un tribunal de l'eau ou une espèce d'institution internationale à faire émerger, qui serait le lieu de l'arbitrage des besoins et des conflits. Est-ce que je me trompe là-dessus dans votre vision?

Mme SYLVIE PAQUERÔT:

1765 Non, pas du tout si on parle du long terme. Cependant, je ne suis pas certaine que ce qu'on apporte comme préoccupation soit si contradictoire avec le sentiment que vous semblez avoir décelé de façon très large d'appropriation nationale, parce que la question qu'on peut se poser à l'heure actuelle, et c'est tout à fait dans l'air du temps avec ce qui passe cette semaine à Seattle, c'est jusqu'à quel point cette nécessité que les gens ont senti de dire: «C'est notre eau» n'est pas d'abord une appropriation citoyenne par rapport au marché. Plutôt que de dire en termes de propriété, de dire de contrôle, de contrôle citoyen sur la ressource.

1775 On pourrait se poser la question: quel est le contenu derrière cette préoccupation qui semble avoir traversé l'ensemble des audiences? Est-ce que c'est la population du Québec, parce qu'on dit: «C'est juste à nous, puis on ne veut pas la partager» ou si on dit: «C'est à la population du Québec et ce n'est pas aux compagnies, à des gens privés, à des groupes privés ou à des groupes limités qui peuvent décider de nos ressources»?

1780 En ce sens-là, je me demande jusqu'à quel point les populations, ici et ailleurs à l'heure actuelle, ne prennent pas cette identification à l'«appropriation nationale», mais que je mets entre guillemets parce que je ne pense pas que c'est une question de propriété, en termes de droit des peuples à pouvoir utiliser leurs ressources pour leur développement, qu'on retrouve aussi en droit international et qui cohabite en droit international avec la notion de patrimoine commun de l'humanité qui existe aussi.

1790 Et je pense qu'il y a un terrain de réconciliation des deux principes. Quand on dit: «Libre de toute appropriation privée ou étatique», ceci n'exclut pas la gestion étatique de l'eau et la responsabilité publique de l'eau, parce qu'on s'entend, il n'y a pas pour le moment de gouvernement mondial et je pense qu'on en est loin. Nous avons certainement quelques décennies pour le construire, au mieux.

1795 Et donc, en attendant qu'on soit capable d'organiser à l'échelle de la planète une gestion de nos ressources qui soit cohérente avec le développement durable, il reste que c'est des États nationaux qui sont les fiduciaires effectifs de ces ressources-là. Ça fait que je ne pense pas qu'il y ait de contradiction fondamentale entre les deux.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1800 Bien, c'est ça, je rejoins tout ce que Sylvie a dit, entre autres au niveau de l'appropriation citoyenne. Il faut être conscient que la gestion va être quand même, même si on parle d'une entité supranationale, la gestion va être effectuée en fonction des besoins locaux, régionaux et nationaux. Mais pour éviter certaines dérives des gouvernementaux locaux et certaines dérivations dans certains cas, je pense qu'une entité supranationale pourrait être là justement pour faire en sorte qu'on veille à la pérennité de la ressource et que l'eau soit gérée en fonction, comme on le disait, du fait qu'on n'est pas propriétaire mais fiduciaire, donc une entité qui serait au-delà de ces entités-là serait une bonne chose pour éviter certaines dérives.

LE PRÉSIDENT:

1810 Mais on le voit apparaître dans certaines choses, dont le droit de la mer, par exemple, pour d'autres institutions. Pour l'eau, probablement que les prochains conflits qui vont venir dans certaines régions du globe vont amener des formes d'arbitrage ou de...

1815 **M. FRANÇOIS PATENAUME:**

Oui.

Mme SYLVIE PAQUERÔT:

1820 Il en existe déjà un certain nombre. Ils ne sont pas globaux, ils ne sont pas mondiaux, mais il y a des formes de gestion internationale de l'eau sur plusieurs cours d'eau dans le monde. Qu'on pense au fleuve Sénégal, au Nil, ils marchent plus ou moins bien selon les lieux. Mais ça fait déjà un certain temps que des pays ont été obligés de se donner des moyens de 1825 toute façon pour gérer... la Commission mixte internationale, par exemple, pour le St-Laurent.

LE PRÉSIDENT:

1830 Oui, qui est citée dans la littérature comme probablement une des premières grandes institutions modernes là-dessus.

Madame Gallichan.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire:

1835 Vous souhaitez que, à l'intérieur de la Charte des droits et libertés de la personne, soit inscrit le droit fondamental d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

1840 Certains nous ont recommandé de recommander à notre tour une charte de l'eau. Est-ce que ça vous satisferait ou s'il faut en plus qu'il y ait cet ajout à la Charte des droits en plus?

Mme SYLVIE PAQUERÔT:

Tout dépendrait du contenu d'une charte de l'eau. D'une part, je pense que l'idée d'une charte de l'eau est intéressante. Il reste cependant que les droits fondamentaux sont un corpus particulier qui est nature quasi constitutionnelle. Donc, première question, la charte de l'eau serait-elle de nature quasi constitutionnelle ou constitutionnelle dans le cas du Canada? Ça, c'est une première question qui se pose.

Par ailleurs, la notion de droit fondamental ouvre des recours pour les citoyens et les citoyennes. Et je pense que, en ce sens-là, il est important d'inclure dans le corpus déjà existant, comme les démarches se font d'ailleurs à l'heure actuelle au plan international pour inclure le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le corpus de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, de l'inclure nommément, de telle sorte que les citoyens puissent avoir accès aux recours qui sont associés à ce type particulier de droits.

Nonobstant le fait que, effectivement, une charte de l'eau, parce qu'il est important d'avoir une vision globale et intégrée, est un apport intéressant, il reste que la logique des droits fondamentaux a une logique propre qui permet de donner un outil aux citoyens, un outil juridique de mise en oeuvre de ce droit-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Et j'avais une autre question. Dans les circonstances actuelles, dans l'état actuel, dans l'état constitutionnel actuel, quel peut être le poids du Québec pour exiger l'exclusion de l'eau du champ de l'OMC? Quel est son — excusez l'expression — bargaining power, son pouvoir de négociation là-dessus?

M. FRANÇOIS PATENAUME:

Bien, je ne pourrais pas vous répondre précisément, mais je sais que nous... j'ai participé à un mémoire, parce que les États-Unis contestaient certaines entreprises commerciales d'État. Par exemple la Société des alcools du Québec, c'est une entreprise d'État qui a un rôle commercial. On a présenté un mémoire à une commission fédérale récemment, puis le Canada s'est engagé à défendre la Société des alcools du Québec contre les États-Unis lors de la prochaine ronde de l'OMC, parce qu'ils disaient que les entreprises d'État pouvaient avoir affaires dans le commerce.

Donc, il y a moyen, je crois, même si le pouvoir du Québec est limité, de faire passer certaines idées. Alors dans le cas de la SAQ précisément, on a réussi à faire passer ça. Je pense que... je ne pourrais pas vous dire quel est le poids du Québec comme tel, mais il y a moyen de faire quelque chose.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Let's drink to that!

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1890 La notion de fiduciaire est intéressante, mais si je comprends bien, pour vous, les fiduciaires sont les États. Il y a certaines communautés autochtones qui nous ont exprimé que dans leurs traditions, leur spiritualité, ce concept-là de recevoir l'eau comme un prêt et de la protéger, en prendre soin était une valeur importante pour eux. Et c'était non seulement pour la communauté mais pour chaque individu. Au niveau des principes, chaque individu était, entre guillemets, «fiduciaire» de l'eau.

1895

Pensez-vous que cette notion -- que les individus ont une responsabilité ou si c'est seulement philosophique?

1900 **Mme SYLVIE PAQUERÔT:**

C'est pas seulement philosophique, c'est juridique aussi la notion de fiduciaire. Je pense que, quand on parle de la responsabilité fiduciaire de l'État, on invoque un concept qui est juridique et, donc, une obligation et une responsabilité qui a un contenu en droit.

1905 Par contre, effectivement, je pense que la perspective des peuples autochtones sur les ressources — madame Michèle Rouleau disait il n'y pas si longtemps: «Nous devons prévoir pour au moins sept générations» — est une perspective intéressante. Et il est important que, du point de vue de l'éducation justement, on puisse débattre avec la population des responsabilités à la fois individuelles et collectives, parce qu'il n'y a pas de responsabilité collective s'il n'y a pas de responsabilité assumée individuellement.

1910

1915 Et c'est pour cette raison-là que l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau, mais aussi le Comité promoteur mondial, mettent en lien de façon indissoluble la notion de patrimoine commun de l'humanité et la notion de droit fondamental. Parce que je vous rappellerais que dans la Déclaration universelle, la notion de droit est intrinsèquement liée à la notion de responsabilité. Et, donc, si tous les individus ont des droits inhérents, donc le droit d'accès à l'eau potable, ils ont en même temps, de façon directement liée, la responsabilité de la préservation de cette ressource-là, de la même façon que le droit fondamental d'accès à l'eau pour tous les êtres humains a comme corollaire incontournable la protection de ce patrimoine-là pour l'ensemble de l'humanité.

1920

1925 Je pense qu'il y a une œuvre d'éducation, de sensibilisation et d'information très importante à faire de ce point de vue-là, particulièrement dans nos sociétés nord-américaines.

LE PRÉSIDENT:

À la page 9 de votre mémoire, les dernières recommandations, la deuxième série de recommandations, votre recommandation 2:

1930

«Assure la préservation de la qualité de la ressource par l'application du principe de pollueur-payeur et des contrôles adéquats, notamment dans le domaine agricole;»

1935

Ça, c'est une autre forme de discorde assez forte. Vous êtes très affirmatifs. Donc, vous voudriez l'application du principe pollueur-payeur, mais pas de l'usager-payeur, mais du pollueur-payeur pour le domaine agricole.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1940

La question est?

LE PRÉSIDENT:

1945

C'est bien ça? C'est-à-dire que vous souhaitez l'application du principe pollueur-payeur dans le domaine agricole?

Mme SYLVIE PAQUERÔT:

1950

Non, pas seulement.

LE PRÉSIDENT:

Pas seulement, non, non.

1955 **Mme SYLVIE PAQUERÔT:**

C'est «notamment».

LE PRÉSIDENT:

1960

Notamment, mais y compris dans le domaine.

Mme SYLVIE PAQUERÔT:

1965

Oui. En fait, on donne l'exemple du domaine agricole parce qu'il est connu que, ici comme un peu partout dans le monde, la question de la pollution agricole est quand même très importante au niveau de l'eau potable. Et, donc, c'est pour ça qu'on a choisi de mentionner explicitement ce domaine-là d'application, mais le principe de pollueur-payeur doit s'appliquer largement.

1970

LE PRÉSIDENT:

Avez-vous un commentaire sur l'autre principe qui est le principe usager-payeur?

1975

M. FRANÇOIS PATENAUME:

C'est-à-dire que nous, pour des notions d'équité, on a parfois certains problèmes avec le principe de l'utilisateur-payeur.

1980

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. FRANÇOIS PATENAUME:

1985

C'est que ce qui dicte l'accès à l'eau potable, c'est pas le besoin, c'est la capacité de payer.

LE PRÉSIDENT:

1990

D'accord.

	M. FRANÇOIS PATENAUME:
1995	Or, nous, on dit: si des gens n'ont pas la capacité financière de payer leur eau potable, ils doivent quand même, je pense que c'est un principe élémentaire, ils doivent quand même avoir accès à l'eau potable.
2000	Or, il y a des façons autres de tarifer... mais pas de tarifer l'eau, mais de charger pour les services d'eau, par exemple avec une taxe municipale, les gens qui ont...
	LE PRÉSIDENT:
2005	On n'embarquera pas dans votre autre mémoire.
	M. FRANÇOIS PATENAUME:
	C'est ça, oui.
2010	LE PRÉSIDENT:
	La question va venir sûrement.
	M. FRANÇOIS PATENAUME:
2015	Oui.
	LE PRÉSIDENT:
2020	Ça marche. Merci.
	M. FRANÇOIS PATENAUME:
2025	Merci.
	LE PRÉSIDENT:
	Merci beaucoup. C'est un mémoire fort suggestif à plusieurs niveaux.
2030	La Coalition, maintenant, montréalaise pour un débat public sur l'eau. Alors, allons-y. Madame, messieurs, bonsoir! Vous venez au nom de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau.

2035 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Oui.

2040 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, je vais vous demander de vous identifier puis, après ça, de présenter votre mémoire.

2045 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Alors, mon nom, Marie-Danièle Lapointe. J'agirai comme porte-parole. M'accompagnent Laurent Lavigne du Syndic des professionnels de la Ville de Montréal et Arthur Sanborn du Conseil central du Montréal métropolitain. Je suis moi-même du Conseil régional FTQ.

2050 Je vous rappelle, comme l'explique notre mémoire, que notre regroupement regroupe différents groupes communautaires, écologique, syndical. Ce sont tous des regroupements de groupes comme, par exemple, le regroupement de l'ensemble des comités logement ou dans le cas des ACEF, la même chose.

2055 Alors, c'est une large coalition qui est née en 1996 de la volonté, même pas voilée, de la Ville de Montréal de privatiser la gestion de l'eau et des infrastructures à Montréal. À ce moment-là, ce qu'on souhaitait, et c'est pour ça que notre nom est devenu ce qu'il est, c'est-à-dire la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, ce qui est arrivé, mais pas par le bout où on attendait, mais ce qu'on souhaitait c'est effectivement qu'il y ait un débat et que la Ville de Montréal cesse de cacher ces projets-là qui étaient discutés.

2065 Ce fut à ce moment-là sans succès. Par contre, la Coalition a continué à revendiquer un débat public parce que, pour nous, il y a deux enjeux majeurs qui sont liés à la privatisation, c'est la privatisation elle-même mais aussi la question de la tarification de l'eau par compteur. Alors, ce sont les deux sujets principaux sur lesquels on tient à vous entretenir ce soir.

2070 Il faut savoir aussi que la Coalition, même si elle est montréalaise, elle était très consciente, dès le début de sa création, qu'une privatisation à Montréal pouvait avoir un effet tremplin sur tout le reste du Québec. Et, pour nous, ça s'avérait très important que la bataille se fasse ici considérant les enjeux de la privatisation.

2075 Il y a quatre principes directeurs qui ont guidé nos interventions et la rédaction de ce mémoire. Dans un premier temps, c'est que l'eau est essentielle à la vie. On sait qu'on est composé à plus de 90 % d'eau chacun d'entre nous.

Deuxième principe, c'est que, pour nous, c'est un patrimoine commun, collectif. Son accès, comme troisième principe, est un droit fondamental et, finalement, l'eau est une richesse grande mais elle est sans prix.

2080 Dans un premier temps, je vais aborder la privatisation. Et pour nous, on ne fait aucune différence avec les termes d'impartition, de gestion déléguée, d'affermage. Pour nous, ce sont tous des termes qui désignent l'expression d'une privatisation, c'est-à-dire qui impliquent un transfert de tâche du secteur public au secteur privé. Donc, on parlera toujours de privatisation de l'eau.

2085 La première question qu'on s'est posée comme coalition avant même d'intervenir, c'est: mais pourquoi, à Montréal, on souhaiterait privatiser l'eau? Alors, on a regardé un certain nombre d'éléments.

2090 Dans un premier temps, ce qu'il faut savoir, c'est que l'eau à Montréal, l'aqueduc, a été municipalisée dès 1845 et ce réseau n'a jamais cessé de s'étendre et de se perfectionner à Montréal. D'ailleurs, Montréal possède les deux plus grosses usines de filtration au Canada. Et, actuellement, ces usines ont une capacité de production supérieure de 25 % à la demande.

2095 Alors, non seulement c'est un réseau bien développé et modernisé, mais la qualité de l'eau est reconnue par tous comme étant d'excellente quantité. D'ailleurs, je présume que l'ensemble des intervenants vous l'ont dit. Il y a même des tests qui ont été faits qui démontrent que, à des périodes de l'année, l'eau puisée ici à Montréal, sans même être traitée, est de qualité supérieure que celle qui est puisée à Laval par exemple, et cela, sans traitement.

2100 Alors, devant toutes ces raisons-là, on s'est dit: mais comment ça se fait qu'ils continuent à vouloir privatiser? Et on a écouté c'était quoi les raisons qui étaient évoquées. Il faut savoir qu'elles sont à peu près de tout ordre. Mais là, ça portait plus sur des questions de coût.

2105 Alors, on nous parlait du coût de l'eau comme étant une des raisons de la privatisation. Puis là encore, il faut savoir que Montréal produit non seulement une des meilleures qualités de l'eau, mais au prix le moins cher au monde. On parle à peu près de 0,20 \$, 0,22 \$ le mètre cube, alors qu'on sait qu'un citoyen consomme moins d'un mètre cube par jour. Alors, on voit un peu, la facturation de ça ne fait presque pas de sens.

2110 Et par contre, à chaque fois que de l'eau a été privatisée partout dans le monde, ça a amené une hausse du coût de l'eau parce que, juste par réflexion simple, là, dès le départ, en plus de la production et de sa distribution, il faut ajouter un coût de profit quand c'est privatisé. Alors, d'emblée, ça fait augmenter le prix.

2115 Deuxième raison de privatiser, ça a été que le coût des rénovations était si élevé que la Ville n'avait pas les moyens de le faire. Puis on se rappellera, ça fait à peu près dix ans qu'on en parle ici à Montréal. L'administration R.C.M. à l'époque avait déjà fait des études. Et c'est un coût qui semblait faramineux au départ, on parlait d'un milliard de dollars; finalement, ça s'est

2120 rapidement dégonflé. Cinq ans plus tard, on parlait plutôt de 150 millions \$ à investir, ce qui pouvait sur un budget de 10, 15 ou 25 ans s'étaler et se réaliser. Puis finalement récemment, une étude du CERIU et de l'INRS nous apprenait que, en investissant 15 millions \$ par année, on pourrait effectuer les travaux de réfection puis, idéalement, 24 millions \$ pour aller plus en profondeur.

2125 L'autre élément, c'est que non seulement c'est pas des coûts si faramineux, mais ce qu'il faut savoir, c'est que s'il y a des travaux à faire, il coûte beaucoup moins cher aux municipalités de le faire et d'émettre des obligations et de faire des emprunts, où le taux des obligations est autour de 5 % pour le gouvernement du Québec et les municipalités, alors que c'est un taux que l'entreprise privée n'aura jamais sur le marché en empruntant pour le faire. Donc, même pour faire les travaux, le coût d'emprunt est moins dispendieux s'il est fait par le public.

2130 L'autre élément étant les sommes énormes du coût de la production et de la distribution, ça non plus, c'est pas un argument valable. Je vous le disais tantôt, on parle de 0,20 \$, 0,22 \$ le mètre cube à Montréal. Mais en plus, en 1995, on pouvait constater que ça représentait seulement 6.2 % du budget de la Ville de Montréal, puis que cette même année-là, elle avait même enregistré un léger surplus de 3.5 millions \$ en ce qui a trait à la production et à la distribution de l'eau.

2140 Donc, pourquoi privatiser? On en vient vite à une seule réponse. Je pense que, au-delà de la volonté d'améliorer le service d'eau, ce dont il était plutôt question, c'était une campagne dont le but premier était de permettre au secteur privé de prendre en main la gestion de l'eau, de développer un expertise pour ensuite être capable de l'exporter.

2145 C'est d'ailleurs ce que nous témoignent des documents du gouvernement du Québec. Je ferais référence ici au document des Affaires municipales de février 1996. Vous avez la citation en bas de page, à la page 13, qui nous affirme, qui dit que:

2150 «Les firmes de génie conseil et de construction québécoise vivent présentement des temps difficiles...»

donc qui manquent de contrats, le carnet de commandes et à sec. Et:

2155 «L'implication des firmes de génie conseil et de construction québécoise, en regard de la privatisation des services d'eau au Québec, pourrait assurer la création d'une expertise locale dans la gestion des services d'eau et éventuellement permettre son exportation à l'étranger.»

D'ailleurs, je vous dirai, le document de la présente consultation va un peu dans le même sens. On peut y retrouver plusieurs éléments dans le document. Pour nous, ça ne vient toujours pas justifier des privatisations qui viendraient augmenter le coût pour l'ensemble des citoyens.

2160 Mais regardons rapidement quelques expériences étrangères parce qu'on sait que, à l'étranger, ils ont davantage poussé la privatisation de l'eau, notamment en France et en

Angleterre, regardons un peu ces expériences pour voir c'est quoi qui a été les conséquences sur les citoyens et citoyennes.

2165

Dans un premier temps, je ne vous apprends rien quand je vous parle de la hausse faramineuse du coût. Pour Paris seulement, à partir de la privatisation de 1984, on parle d'une hausse de 154 % du coût de l'eau. La même chose en Angleterre, en Angleterre, dépendamment des endroits, les coûts ont été, là aussi, tellement faramineux que, pour plusieurs ménages, c'est devenu un véritable cauchemar la facture de l'eau.

2170

Mais plus encore, ce qu'il y a de particulier en Angleterre, c'est que quand on fait l'étude un plus approfondie de l'imposition de ces compagnies-là, on découvre que, finalement, non seulement on leur a cédé les infrastructures, vendu les infrastructures, mais avec subvention, et ils paient en bout de ligne moins d'impôt... c'est-à-dire, ils reçoivent plus de subvention que les impôts qu'ils paient à la fin de l'année, et tout ça en même temps qu'ils ont chargé un coût supplémentaire à l'ensemble des citoyens et citoyennes. D'ailleurs, on le verra un peu plus tard, c'est 21 000 ménages dans une seule année qui ont été privés d'eau pour ne pas avoir payé sa facture de compteur. On sait tout ce que ça peut engendrer, là, compte tenu du fait qu'on parle d'un bien essentiel.

2175

C'est aussi la qualité de l'eau qui a été compromise en Angleterre. D'ailleurs, on a des exemples à cet effet-là dans le mémoire. On les retrouve aux pages 18, 19.

2185

Donc, en conclusion pour cette partie-là, je vous dirais que, pour nous, à la lumière à la fois des expériences étrangères, mais aussi à la lumière du produit auquel on fait face ici, c'est-à-dire de sa qualité et de son coût et de l'expertise qui s'est développée dans le secteur public, on ne voit aucune raison de privatiser l'eau à Montréal.

2190

Ça nous amène donc à notre deuxième élément de notre mémoire qui est la tarification et les compteurs d'eau. La majorité des municipalités qui ont installé récemment des compteurs disent l'avoir fait pour deux raisons principalement. La première, le principe dont vous parlez tantôt, celui du consommateur-paye; la deuxième, diminuer la consommation en eau potable.

2195

Je vais commencer avec le principe du consommateur-paye. En fait, depuis déjà, je dirais, 10, 15 ans, c'est de plus en plus connu les difficultés de financement des municipalités. En fait, je dirais à peu près depuis la Réforme Ryan où on a commencé à parler de pelletage vers les municipalités. Mais dans plusieurs documents du ministère des Affaires municipales par la suite, on retrouve des éléments qui laissent entendre que la tarification des services qu'offrent les municipalités serait un excellent moyen pour diversifier les revenus des municipalités au Québec.

2200

D'ailleurs, tout récemment, c'est aussi ce que laissait entendre le rapport Bédard sur la Commission des finances où il disait que l'eau était un bien tout à fait commercialisable et qui n'avait rien à voir avec un bien public.

2205

2210 Donc, cette pensée-là s'est développée de plus et plus et c'est ce qui fait actuellement que des gens disent: «Bien, faisons payer selon l'utilisation.» La Ville de Montréal, elle, elle va un peu plus loin. Non seulement elle dit: «Il faut payer pour l'utilisation», mais elle dit: «C'est un principe d'équité.»

On peut lire dans le livre vert de la Ville de Montréal qui est paru en décembre 1996, un livre vert qui devait être soumis à la consultation, mais qui ne l'a jamais été, on pouvait lire:

2215 «Nous croyons en un principe d'équité selon lequel l'utilisateur d'une ressource doit également payer pour l'utilisation de cette ressource. Ce principe rejoint des fondements de justice sociale.»

2220 C'est pas tout à fait l'entendement qu'on a, à la Coalition, d'un principe de justice sociale. Un peu comme le disait tantôt François Patenaude, si on veut que justice sociale il y ait, il faut beaucoup plus mesurer la capacité de payer des individus et des familles que leur consommation. Plus une famille sera nombreuse, donc plus on lui chargerait cher, alors que peut-être que justement ça devient encore plus... la quantité est plus grande, mais c'est un bien essentiel.

2225 En tout cas, je n'élaborerai pas davantage. Je pense que le mémoire le fait longuement. Et si vous nous donnez dix minutes pour parcourir ce mémoire-là, donc, je n'irai pas davantage dans les détails. Puis c'est la deuxième fois d'ailleurs qu'on est présents ici sur cette question-là, je pense que vous connaissez l'ensemble des enjeux.

2230 C'est donc pas pour nous des arguments valables pour aller vers une tarification de l'eau.

2235 Le deuxième argument qui était dit par les municipalités pour tarifer l'eau, c'était de diminuer la consommation en eau potable. Je vous dirais d'emblée qu'il y a une étude qui a été faite auprès des municipalités -- il y a 60 municipalités à peu près de plus de 1 000 habitants au Québec qui ont installé des compteurs d'eau. Et une étude auprès d'eux fait en sorte que personne n'a été capable de démontrer que ça avait eu un impact sur la quantité consommée.

2240 C'est une étude qui avait été faite, entre autres, par le groupe de recherche de François Patenaude que vous avez vu tantôt. Et les municipalités qu'ils ont contactées, d'aucunes a été capable de dire clairement, de mettre clairement des chiffres sur la table et de dire: «Oui, ça a diminué la consommation.» Ils disant: «Oui. Il me semble que ça aurait pu» ou «ça a dû», mais personne a été capable de le démontrer.

2245 À la Ville de Montréal même, là encore dans son livre vert, on nous parlait beaucoup de surconsommation d'eau par les Montréalais. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que la Ville de Montréal englobait l'ensemble des consommations d'eau, tant le résidentiel, le commercial, l'institutionnel. Et la somme totale faisait que ça donnait une consommation moyenne de 1,15 mètre cube d'eau par jour par habitant à Montréal, alors qu'on sait qu'il y a des entreprises très grandes consommatrices. On a qu'à penser à des entreprises de bière ou des choses comme

ça à Montréal. Donc, on ne peut pas comparer. Et il faut absolument, si la Ville de Montréal veut se donner une politique cohérente pour abaisser le niveau de consommation, identifier d'abord c'est qui les secteurs qui sont grands consommateurs, ce qu'elle ne fait même pas à l'heure actuelle.

2255

Si on ne les identifie pas clairement, en fait, on fausse la réalité, puis on continue à laisser croire que c'est la population qui fait un usage immodéré de l'eau. Et on sait qu'à Montréal, de toute façon, les conditions ne sont pas du tout les mêmes qu'en banlieue par exemple où il y a des grands terrains, il y a des piscines, il y a tout ça. Il faut se rappeler que Montréal, c'est 75 % de locataires. Et beaucoup de gens là-dedans sont aux deuxième, troisième, quatrième étages, là. Personne n'a de piscine rendu là.

2260

2265 Cependant, l'état des compteurs d'eau à la Ville de Montréal, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y en a quelques-uns dans les grandes industries et, même dans ces cas-là, ils ont été déclarés souvent désuets, fonctionnant mal. Et la Ville n'arrive même pas à avoir une politique juste et cohérente à l'égard des entreprises grandes consommatrices.

2270

D'ailleurs, le rapport annuel du Vérificateur de la Ville de Montréal, il est dévastateur à sujet-là en 1998. Pourtant, ça serait peut-être un endroit où justement il pourrait y avoir un impact positif de la mise en place de compteurs.

2275

Par contre, dans le secteur résidentiel, ça ne pourrait qu'avoir un effet négatif, car pour les familles, surtout à plus faibles revenus, ça pourrait amener une surcharge financière qui risquerait finalement de contraindre leur consommation à un niveau inférieur à leurs besoins. Et c'est ce que je vous disais tantôt, qui est arrivé entre autres en Angleterre où, pour la seule année de 1992, trois ans après la privatisation qui avait été faite en 1989, c'est 21 000 ménages qui ont été privés d'eau pour non-paiement.

2280

Le principal impact social, ça serait justement, si on tarifait l'eau par compteurs, son principal impact social serait de voir s'émousser des notions telles que l'équité. Alors, on ne peut pas revendiquer de le faire pour l'équité, ce serait l'effet contraire que ça aurait.

2285

D'ailleurs, si la volonté est vraiment de réduire la consommation et non pas, comme je vous disais tantôt, plutôt de trouver des nouveaux moyens de diversifier les finances des municipalités, s'ils ont vraiment à cœur l'économie d'eau, il y a beaucoup d'autres moyens, beaucoup d'autres solutions qui permettraient d'en diminuer la consommation.

2290

Parmi ces solutions, d'autres ont dû vous en parler avant nous, il y a évidemment toute la question d'un vrai programme de prévention des fuites. On n'arrête pas d'entendre parler que Montréal, il y aurait entre 38 % et 40 % de fuites. Une baisse de pression la nuit est aussi un moyen qui est utilisé entre autres à Laval. D'autres municipalités ont exploré d'autres pistes, dont les règlements sur l'arrosage pendant l'été. Mais aussi, il ne faut pas négliger l'effet des campagnes de sensibilisation et d'information auprès de la population, et on y ajoute auprès des écoles primaires.

2295

Là-dessus, je rappellerai quelque chose. Quand j'étais venue à l'étape de la construction de la connaissance lors des audiences où on pouvait questionner, je me rappelle que juste avant nous était passé un groupe d'étudiants, étudiantes. Vous aviez demandé à une des jeunes filles qui prêchait beaucoup l'économie de l'eau: «Mais tu feras quoi, toi? Comment tu verrais ça?» Et tout bonnement, naïvement, elle a dit: «Je le fais déjà. Quand mon père se brosse les dents et il laisse couler l'eau, je lui ferme l'eau.» C'est ça que ça fait des campagnes de sensibilisation. Et ce que cette petite fille-là était venue vous raconter, c'est exactement ce que mon fils avait commencé à faire à la maison pour en avoir entendu parler à la garderie.

2300

Oui, ça a cet effet-là. Et il ne faut pas négliger l'effet que ça peut avoir. On est conscients que c'est une ressource importante, qu'il faut la préserver. Commençons donc avec les jeunes, c'est le plus beau travail qu'on pourrait faire là-dessus.

2310

Bien, pour terminer, j'irais directement à nos recommandations. La Coalition finalement recommande au gouvernement que la gestion des infrastructures de l'eau demeure sous contrôle public.

2315

La Coalition s'oppose à la tarification par compteurs d'eau dans les résidences et dans les institutions.

2320

On recommande aussi au gouvernement de s'assurer d'une politique de tarification cohérente et efficace pour les secteurs industriel et commercial.

2325

Et, finalement, on recommande au gouvernement de mettre en place des programmes d'économie d'eau, d'une part auprès des citoyens et citoyennes par sensibilisation et autres moyens, mais aussi auprès des municipalités pour qu'il y ait de réels programmes de prévention des fuites dans les municipalités.

2330

Pour nous autres, ces quatre recommandations-là sont nécessaires pour nous permettre de rencontrer les principes directeurs dont je vous parlais tantôt. C'est-à-dire, c'est une ressource qui est essentielle à la vie. C'est un patrimoine commun. Son accès est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens et citoyennes, et que finalement, malgré sa grande valeur, c'est une ressource qui n'a pas de prix. Voilà.

LE PRÉSIDENT:

Merci. Comme on dit, elle a un coût, mais il ne faut pas qu'elle ait un prix.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

Imaginez le prix de son absence!

LE PRÉSIDENT:

2340 Oui, oui. Non, mais elle a un coût parce qu'elle coûte quelque chose, elle coûte très cher.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2345 Mais c'est pas l'eau qui coûte quelque chose, c'est les...

LE PRÉSIDENT:

C'est le système.

2350 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

... c'est le service qui est fourni, le service et sa production.

2355 **LE PRÉSIDENT:**

C'est tout le système socio-technique qui consiste à la produire.

2360 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

C'est ça, exactement, mais c'est pas l'eau en soi.

LE PRÉSIDENT:

2365 Et ce qui fait qu'elle a un coût. Comment ce coût-là doit apparaître dans le prix? Là, il y a une question sociale d'une extraordinaire complexité.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2370 Oui.

LE PRÉSIDENT:

2375 Juste pour votre amusement, vous relirez la transcription qu'on a eue avec l'ADQ hier soir à propos de ça.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2380 De l'utilisateur-payeur?

LE PRÉSIDENT:

2385 De la marchandisation de l'eau et de... vous allez avoir un bon échange, ça a été intéressant. Il y a des gens qui voient ça très simplement. C'est simple, ça se vend, ça s'achète, ça se commercialise et ça se... Bon! On est dans des choses...

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2390 Malheureusement, je ne peux pas le commenter, là, je ne l'ai pas lu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Mais si vous permettez, monsieur le président...

2395 **LE PRÉSIDENT:**

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2400

... je poserais une question là-dessus justement pour voir la notion ou le concept, qu'est-ce qui différencie l'eau, parce que pour l'Action démocratique du Québec, l'eau, c'est comme la forêt, les arbres, le blé, le pain. Et il n'y a pas de raison pour que l'eau ne serve pas à la prospérité du Québec par sa commercialisation et sa vente à l'étranger, même.

2405

Alors, qu'est-ce qui, selon vous, distingue l'eau des produits forestiers par exemple ou des céréales produites au Québec?

2410 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Écoutez, je ne chercherai pas à faire de distinction sinon celle de vous dire qu'on n'est pas fait de bois, on n'est pas fait de céréales, on est fait à 92 % d'eau par exemple, puis je pense que, ça, ça en fait une ressource essentielle à la vie.

2415 Mais pour ce qu'il en est de sa commercialisation, la Coalition, ce sont des questions qu'elle n'a jamais regardées. Et cela ne veut pas dire qu'elle était contre, par exemple, une commercialisation d'eau en bouteille ou des choses comme ça. On ne l'a juste jamais regardé. Ce qui nous apparaît essentiel, c'est que le réseau demeure public et qu'il ne soit pas tarifé par 2420 compteur auprès des résidents, d'autant plus qu'il l'était déjà par la formule des taxes municipales.

Mais on n'a pas débordé de ces questions-là comme coalition. Mais chacun des groupes de la Coalition peut avoir, par rapport à des questions de commercialisation, des positions à elles.

2425 **M. ARTHUR SANBORN:**

Je peux-tu ajouter quelque chose?

2430 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Oui.

2435 **M. ARTHUR SANBORN:**

Je vous dirais qu'il y a une question fondamentale qui est posée ici. On dit: le problème, c'est qu'ils veulent commercialiser l'eau qu'on paie déjà comme citoyen à travers nos taxes dans nos municipalités. C'était ça l'objectif du projet du maire Bourque à l'époque, c'était d'entrer le privé dans un système public qu'on s'est déjà payé comme citoyens et de nous manger la laine sur le dos, comme ils ont fait en France, en Angleterre, puis un peu partout ailleurs. Et c'est ça qu'il faut arrêter. C'est pas du tout le même débat que la commercialisation de...

2445 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Non. C'est pour ça que...

2450 **M. ARTHUR SANBORN:**

... de l'eau en bouteille. Et c'est là où on est...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Non, mais c'est pour ça que...

2455

M. ARTHUR SANBORN:

... on a réagi, puis on intervient aujourd'hui.

2460

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Le président vous a posé la question de l'ADQ, mais vous n'avez pas réfléchi à ça. Mais une autre référence qui serait peut-être intéressant pour vous, c'est la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui est venue nous rencontrer hier et qui nous a mentionné que la gestion de l'eau dans le domaine public, et particulièrement à Montréal, était dans un état lamentable et que la solution de son sauvetage passe essentiellement par le privé.

On a posé plusieurs questions et les représentants ont répété que la gestion était mauvaise et qu'il fallait la remplacer par le secteur privé.

2470

M. LAURENT LAVIGNE:

Si la gestion de l'eau montréalaise était si mauvaise, comment se fait-il qu'elle est une des moins chères et une des meilleures sur la planète?

2475

LE PRÉSIDENT:

Ah! La réponse qu'ils donnent à ça, eux autres, est double.

2480

M. LAURENT LAVIGNE:

Est au...?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2485

Double.

LE PRÉSIDENT:

2490

Est double.

2495 **M. LAURENT LAVIGNE:**

Oui.

2500 **LE PRÉSIDENT:**

Ils disent: «On ne le sais pas si elle est moins chère parce qu'on n'a pas son vrai prix.»
Ils disent: «Établissez-en le prix réel et on saura.»

2505 Et, deuxièmement, il disent: «La preuve que c'est mal géré, c'est qu'on en perd 40 %.
Et si ça avait été bien géré, on n'en perdrat pas 40 %.» Et ils disent: «Il faut donner un blâme à
tout l'appareil public, politique et administratif, parce que c'est un massacre à l'ensemble du
Québec, ça fuit de partout, puis ailleurs, ça fuit moins.» Ça a été ça leur argumentation. Vous
lirez les transcriptions. Et ça a été difficile comme dialogue parce que...

2510 **M. LAURENT LAVIGNE:**

J'aimerais vous rappeler qu'en 1845, quand la Ville de Montréal a commencé à s'occuper de l'eau et que c'est redevenu au secteur public, c'était justement parce que tout le système
était pourri et que le secteur privé n'était plus capable d'assumer et d'assurer ses responsabilités.

2515 **LE PRÉSIDENT:**

En 1945?

2520 **M. LAURENT LAVIGNE:**

En 1845.

2525 **LE PRÉSIDENT:**

Ah! 1845.

2530 **M. LAURENT LAVIGNE:**

Alors, dans le sens où... Bon, c'est sûr que, avec les années qu'on a connues depuis
10, 15, 20 et 25 ans, peut-être qu'on a investi des millions et des milliards voilà 40, 50 ans, 60
ans dans les réseaux d'égout et d'aqueduc de Montréal ou de la grande région métropolitaine,
mais que, par après, on est peut-être rendu à faire du remplacement. Et là, peut-être au niveau
politique, on n'a pas assumé cette responsabilité-là.

Mais il reste que d'autres vont dire que c'est peut-être pas 40 %. Je pense que les
études plus récentes disent que c'est pas si grave que ça, qu'un réseau qui perd 10 %, c'est un

2535 réseau qui est normal. Je ne pense pas qu'on soit rendu à perdre 40 % d'eau à Montréal. C'est pas ça les dernières études.

LE PRÉSIDENT:

2540 La dernière recherche signée conjointement, ils parlent jusqu'à 50.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

Mais moi, j'utiliserais...

2545 **LE PRÉSIDENT:**

Mais tant qu'on n'aura pas un examen scientifique systématique, pour l'instant, c'est des approximations. Là, on ne se chicanera pas sur les approximations.

2550 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Mais une municipalité qui décide de ne pas mettre les budgets pour faire les travaux de réfection, c'est pas la gestion, ça. Quand on parle de la gestion, là, c'est la gestion directe, là. C'est pas eux autres qui décident des budgets qu'ils vont avoir ou qu'ils n'auront pas.

2560 D'autre part, je ne suis pas du tout étonnée d'entendre ce discours-là de la Chambre de commerce. Il faut se rappeler qu'ils ont eu tous les parcomètres, il y a déjà quelques années, et depuis qu'ils les ont, on n'est plus capable d'avoir les chiffres du coût de ça. Ça fait qu'ils ne viennent pas nous parler qu'on n'a pas le coût de l'eau.

LE PRÉSIDENT:

Mais choquez-vous pas.

2565 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Non, mais c'est vrai. Depuis que c'est...

2570 **LE PRÉSIDENT:**

Choquez-vous pas.

2575 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Depuis que c'est privatisé... c'est justement, la meilleure façon de pouvoir de faire rendre des comptes...

2580 **LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui.

2585 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

... c'est quand un service de ce type-là est public.

2590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Alors, c'est là qu'on se rend compte que la formule de nos audiences publiques a des limites, parce qu'elle ne permet pas des débats entre des protagonistes de thèses opposées. Ça aurait été intéressant, par exemple, que vous puissiez débattre avec la Chambre de commerce.

2595 **M. ARTHUR SANBORN:**

Mais moi, ce qui m'étonne le plus dans ce que vous dites, c'est: c'est quoi être bien géré? C'est quoi être bien géré? Bien, il y aura moins de fuites, mais s'il y a moins de fuites, puis ça va nous coûter trois fois plus cher, c'est ça la question de gestion.

2600 On connaît bien les gens de la Chambre de commerce, puis c'est assez étonnant à quel point ils sont capable d'utiliser l'unique argument qu'ils peuvent pour dire que c'est mal géré. Mais la gestion pour le public d'un bien comme ça, c'est une question globale. Ils sont-ils capables de produire moins cher avec moins de fuites au même prix? Je suis sûr qu'ils ne vous ont pas prouvé ça.

2605 Et d'après tout ce que je comprends des théories de gestion, c'est ça qu'on s'attendrait du privé, mais ils n'ont pas réussi ça nulle part sur la terre. Ça fait que pour les citoyens, leur meilleur choix, tant qu'il n'y a pas d'autre option, c'est de garder ça dans le domaine public justement pour que ça soit bien géré pour eux.

2610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Une dernière question avant de laisser la parole à madame Gallichan qui attend impatiemment.

2615 Sur la tarification, parce que vous savez qu'on a des thèses opposées là, et, par exemple des organismes comme RÉSEAU environnement ou d'autres organismes de gestion, des

gestionnaires publics surtout nous disent qu'il y a des statistiques, ils nous en ont donné, qui font une corrélation entre les compteurs d'eau, donc la mesure, et la tarification.

2620

Il y en a beaucoup de statistiques contraires, et vous nous en avez donné, et on en a eu beaucoup. Effectivement, la balance des statistiques est assez stable. Donc, le choix pour une option ou pour l'autre ne pourra pas se fonder, je pense, sur des statistiques ou une corrélation entre les résultats d'économie d'eau et des mesures de compteur et de tarification.

2625

Mais la question que je poserais, c'est que la politique sociale du Québec, qui contient des grands principes, là, égalité des chances pour tous les citoyens, le droit à la santé, et qui aussi mentionne que tous les citoyens du Québec ont le droit aux biens essentiels et à la dignité de la vie et que, si la situation de leur vie fait en sorte qu'ils ne peuvent pas avoir accès aux biens essentiels, il y a toute la politique de sécurité du revenu qui leur permet d'avoir accès ou de payer les biens dont ils ont besoin. Et ça, ça comprendrait l'eau si on arrivait à la conclusion que l'eau devrait être tarifée pour des raisons d'économie; ce qui n'est pas établi.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2635

Surtout pas à Montréal.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2640

Ce qui n'est pas établi. Mais cette adéquation-là entre la politique sociale et la capacité de payer par la sécurité du revenu des biens essentiels, est-ce que vous adhérez à ça?

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2645

Dès le départ, je ne saurais y adhérer, ne serait-ce que parce que ça serait une façon de plus de marginaliser les gens qui sont les plus pauvres, c'est-à-dire qu'on leur donnerait un soutien pour qu'ils soient capables de se payer quelque chose d'essentiel, parce qu'on convient que c'est quelque chose d'essentiel.

2650

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, mais c'est l'orientation de la politique sociale actuelle, là.

2655 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

C'est possible, là, que ce soit son orientation, mais en aucun temps, la Coalition, on adhérerait à une argumentation comme ça, et à plus forte raison, comme je vous disais tantôt, dans la région montréalaise.

2660 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui.

2665 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

75 %, 76 % de locataires, les gens ne sont pas locataires par hasard. Quand on est locataire, c'est qu'on n'a pas les moyens d'avoir accès à la propriété. C'est le cas de Montréal. Et l'utilisation dans le secteur résidentiel de l'eau à Montréal, elle est très faible. Certaines études tendent à démontrer que c'est 20 % ou 25 % de la consommation totale. Mais de toute façon, même quand ils font le total de tous les groupes, on parle 1.15 mètre cube par jour par personne, ce qui demeure une consommation très basse.

2675 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Supposons qu'on passait à un système de tarification, il faut convenir que les locataires paient déjà l'eau dans leur loyer.

2680 **M. LAURENT LAVIGNE:**

Oui.

2685 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Bon!

2690 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Oui, par les taxes.

2695 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Si le système était fait correctement, ils paieraient l'équivalent comme tarif.

2695 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

 Mais non, mais vous savez bien que les taxes sont payées actuellement par le propriétaire. Imaginez...

2700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

 Oui.

2705 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

 Êtes-vous en train de me dire que vous pensez sérieusement que les gens, qui sont gens propriétaires des blocs appartements à Montréal, vont réduire les loyers d'autant si c'est plus sur le compte de taxes?

2710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

 Bien, évidemment, ça prendrait une mesure réglementaire pour le faire. Il faudrait que le système soit conçu dans ce sens-là.

2715 **M. ARTHUR SANBORN:**

 Mais monsieur Genest, puis pour l'ensemble des commissaires, un des plus sérieux problèmes qui existent sur l'île de Montréal actuellement, c'est que les enfants des 200 000, 200 000 personnes qui sont à l'Aide sociale, leurs enfants vont à l'école, puis ils amènent rien à manger qui a du bon sens à partir de la troisième semaine.

2720 Le jour — le jour — que l'eau devient tarifée, ces mêmes familles qui ne réussissent pas à mettre du lait, ou du jus, ou de la viande dans les...

2725 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

 La boîte à lunch.

M. ARTHUR SANBORN:

2730 ... la boîte à lunch de leurs enfants, ils vont être en train de se demander s'il faut boire de l'eau, s'il faut prendre une douche. Ça existe encore assez amplement dans des secteurs où notre monde intervient. Puis même, moi, j'ai travaillé pendant de nombreuses années à Pointe-St-Charles, des familles qui ne paient plus le chauffage régulièrement à tous les hivers et, heureusement aujourd'hui, on ne peut pas les couper avant le mois de mai, parce que quand j'ai commencé à travailler dans ce quartier-là, on coupait encore le gaz en plein mois de février, puis l'Hydro.

2740 On veut-tu mettre l'eau sur la liste des objets de consommation ici où on en a en masse, où on va avoir ce genre de problème social? C'est ça le choix qu'on a. Ou bien donc c'est quelque chose de...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2745 Non, mais on vous pose la question, parce que ça nous prend...

M. ARTHUR SANBORN:

2750 Quand on commence à charger goutte pour goutte ou journée par journée pour la consommation d'eau, les familles pauvres vont finir par ne pas l'utiliser.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2755 Oui. Si on vous pose la question, ça ne veut pas dire qu'on est pour cette thèse-là. C'est pour vérifier vos arguments, puis pour pouvoir constituer le dossier.

M. LAURENT LAVIGNE:

2760 On parlait tout à l'heure en termes de gestion des fuites d'eau. Je pense que la somme d'argent que ça prendrait pour mettre des compteurs d'eau à Montréal dans les blocs appartements, dans tous les appartements, si cette somme-là était investie dans la réduction des fuites, on aurait encore une plus grande rentabilité et ça serait une très bonne décision de gestion.

2765 Mais d'aller mettre des compteurs, c'est une vraie folie. Je ne vois pas comment on pourrait faire ça de toute façon. C'est...

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOLINÉE:

D'ailleurs, le raisonnement de...

LE PRÉSIDENT:

2770 Un expert nous a dit, et on ne l'a pas vérifié par ailleurs, mais un expert nous a dit ici que la Ville de New York était en train d'implanter des compteurs dans tous les logements...

2775 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Ah! C'est pas infaisable.

2780 **LE PRÉSIDENT:**

... et que son calcul de rentabilité était établi à tel tarif. Je pense que c'était -- je ne me souviens plus, là, mais ça a été dit dans l'audience, mais on n'a pas vérifié par ailleurs. Quand quelqu'un nous dit ça, après on lui demande ses sources documentaires, puis on va aller chercher après ça pour être bien sûr.

2785 **M. LAURENT LAVIGNE:**

Tant qu'à investir, j'investirais vraiment ce qui est en dessous et non pas ce qui est par-dessus.

2790 **LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui. Ça, c'est sûr.

2795 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

D'ailleurs, monsieur Genest, vous nous disiez tantôt, si c'était fait équitablement puis que le compte de taxes était déduit d'autant, puis que... bon, tout ça, là, moi, je vais vous dire, cet argument-là, dans le mesure où on sait qu'un citoyen ou une citoyenne à Montréal consomme moins qu'un mètre cube et que l'eau produite tourne autour de 0,20 \$, 0,22 \$ le mètre cube — et ça, une personne de la Chaire de l'eau de l'Université de Montréal qui nous l'apprenait lors d'une journée d'information, des cours de formation — dans la mesure où ces seuls coûts, vous imaginez-vous le coût de l'infrastructure que ça pourrait coûter...

2805 **M. ARTHUR SANBORN:**

Gérer.

2810 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

... gérer une facturation de 30 jours fois 0,20 \$ par jour? Juste le coût de l'enveloppe avec le timbre pour facturer ça! Oublions même l'installation du compteur, juste de facturer mensuellement 30 fois 0,20 \$, c'est ridicule.

2815 **LE PRÉSIDENT:**

C'est un gros 6 \$ par mois.

2820 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Je voudrais d'abord , si l'un ou l'une de vous peut me donner un cours d'élasticité-prix 101, à vos pages 30, 31, j'ai de la misère à suivre, parce que la conclusion de ces trois ou quatre paragraphes concernant l'élasticité-prix nous dit que:

2825 «Une étude récente établit quant à elle l'élasticité-prix de l'eau à .1...»

2830 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Dites-moi à quel paragraphe vous êtes.

2835 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Pages 30 et 31. Alors, ça se termine par la phrase suivante:

2840 «Ce qui veut dire qu'une augmentation du prix de l'eau de 20 % amène une diminution de la consommation de seulement 2 %.»

Alors, là, j'ai eu de la misère à suivre. Peut-être que je suis fatiguée, puis ma logique arrivait mal. Je me disais: donc, ça veut dire que si, un jour, il y avait une tarification, puis une augmentation pour les citoyens du prix de l'eau, ça n'a finalement pas beaucoup d'impact. Il y a certainement quelque chose que je ne comprends pas là.

2845 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

C'est dommage que Français ait quitté parce que, effectivement, c'est lui qui a travaillé ce bout-là, mais je...

2850 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Qui me donnerait mon cours 101, là?

2855 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Oui. Mais je vous dirais par exemple que toute la notion étant basée sur l'idée d'un bien essentiel ou non. Donc, c'est vraiment ça qui fait que l'élasticité-prix a un impact important sur un bien luxueux alors que plus tu regardes les facteurs qui font en sorte que le bien essentiel est... tu ne peux pas diminuer une consommation...

2860 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire:**

Ah bon! D'accord.

2865 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

C'est ça le sens. Et c'est pour ça que plus c'est un bien...

2870 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire:**

Les gens se privent sur d'autres choses dans le fond. C'est ça que vous voulez démontrer.

2875 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

C'est ça.

2880 **LE PRÉSIDENT:**

C'est comme pour la gazoline par exemple. Quand la gazoline monte à 0,90 \$, les gens roulent moins.

2885 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Ça, ça a un impact direct.

2890 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire:**

Roulent moins ou ils sont en panne sèche sur l'autoroute.

2895 **LE PRÉSIDENT:**

Pour la cigarette, c'est la même chose.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2900 Bon! Alors, maintenant que j'ai compris ça, la question que je voulais vous poser a trait à votre deuxième recommandation, parce que vous ajoutez que vous vous opposez à la tarification dans les résidences et les institutions.

2905 D'autres nous disent: «Bien, les institutions, hôpitaux, écoles, justement, qu'ils se disciplinent aussi, parce qu'il y a dans ces institutions beaucoup de gaspillage. On ne répare pas les chasses d'eau qui sont endommagées. On laisse couler des robinets.» Alors, plusieurs disent: «Bien oui, il faudrait aussi discipliner les institutions.» Alors, j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

2910 Écoutez, je vous dirai, dans le secteur de la santé, là, pour nous autres, ça va de soi qu'on ne peut pas risquer de baisser la consommation d'eau. On sait combien la santé est liée justement -- l'hygiène y étant liée.

2915 Par contre, j'insisterais sur cette recommandation-là et sur la façon dont elle est formulée. C'est-à-dire qu'on est contre, dans ce cas-là aussi, qu'il y ait toute tarification par compteur d'eau; que des secteurs soient sensibilisés à leur consommation étant une chose, que ce soit tarifié en étant une autre. Et on pense que, là aussi, il pourrait y avoir des campagnes d'information et de sensibilisation.

2920 Mais pour nous, c'est tout comme le résidentiel, on ne peut pas priver les enfants dans les écoles ou priver dans les institutions de santé, les CH, tout ça, de consommation d'eau.

M. LAURENT LAVIGNE:

2925 Mais je pense que, comme on disait, il pourrait y avoir un compteur dans les institutions, comme dans les industries et les commerces, sans les tarifer, pour justement peut-être évaluer qu'il y a des secteurs qui sont négligés... c'est-à-dire qui négligent un peu soit les réparations ou l'usage, là. On peut faire des statistiques, on peut compiler, mais sans tarifer.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2930 Sans les tarifer. Et ceux qui nous disent: «Bien, justement, qu'ils prêchent par l'exemple, parce que ce sont des institutions d'État»?

2940 **M. ARTHUR SANBORN:**

Oui, mais vous avez un problème majeur dans ce cas-là. Actuellement, ils ont de la misère à embaucher assez de membres pour s'occuper des gens dans les urgences. Actuellement, ils mettent peu de...

2945 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

Le concierge est secondaire.

2950 **M. ARTHUR SANBORN:**

Il y a une poursuite collective des gens à Saint-Charles-Borromée.

2955 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Saint-Charles-Borromée, oui.

2960 **M. ARTHUR SANBORN:**

C'est des questions assez intéressantes, ce que, nous, on chiale depuis des années, la qualité de la nourriture n'a plus aucun bon sens qu'on sert à ce monde-là. Puis dans toutes les institutions de soins de longue durée, c'est la situation qui s'est installée avec les coupures budgétaires récentes, ils ont réduit la portion de viande, ils donnent juste des carottes, ils ne donnent plus de brocoli, parce que ça coûte moins cher. Notre monde, il voit ça, là, il travaille là tout le temps. Et là, on va mettre la pression en plus pour qu'ils utilisent moins d'eau?

2965 En tout cas, si l'État veut aider ces institutions-là à garder leur système d'infrastructure interne en bon état, il va falloir qu'il paie pour. Mais actuellement, je pense que les pauvres gestionnaires des hôpitaux, puis dans les écoles, si c'était juste le système d'eau qui ne marchait pas bien, là... Dans l'école où mon gars va, une école internationale, l'année passée, il y a un plafond qui est tombé sur les enfants en pleine classe dans une école qui est extrêmement mal entretenue. C'est un peu le cas un peu partout à Montréal, on ne peinture pas avant que ça soit vraiment très tard, puis on ne répare pas avant que les choses tombent.

2970 Donc, c'est sûr que l'eau en fait partie, mais je trouve qu'on prend une drôle de «track» si on pense que, en tarifant, les gestionnaires de ces biens publics, on va les mettre dans... on va juste empirer leur...

2975 **Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:**

La situation des institutions.

M. ARTHUR SANBORN:

2980

... leur situation qui est déjà assez lamentable par bout, là.

LE PRÉSIDENT:

2985

Dans le sens de votre réaction tantôt sur les logements, l'Association des locataires, je pense, est venue nous rencontrer et nous a tenu un discours très, très articulé sur ça.

2990

Juste une petite question piège. En page 25, vous avez une notion donc de l'équité. L'équité pour vous, ce n'est pas l'égalité. Ce n'est pas: on consomme ce qu'on a pris; si tu en prends plus, tu paies plus, si tu en prends moins, tu paies moins. Les gens nous ont dit que l'équité, c'était ça, c'est l'égalité. Tu paies le prix à ta juste consommation.

2995

La preuve, c'est que c'est l'argument que vous utilisez en page 33. Quand vous parlez de gros utilisateurs, là, vous dites: «Ils ne paient pas leur juste prix, juste part de la facture parce que, eux autres, ils en prennent beaucoup.» Alors, comment vous réagissez devant un argument comme celui-là? Parce que vous avez un autre argument, vous autres, qui est fort intéressant.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

3000

Non, mais c'est pas du tout contradictoire. C'est pas dû au fait à la quantité d'eau qu'ils consomment. C'est parce qu'on pense effectivement qu'une industrie qui fait des affaires, qui produit des biens et qui est là pour commercialiser ou vendre ses produits et en fait des profits, on pense effectivement qu'on devrait lui tarifer chacun des services qu'elle prend, et à plus forte raison quand c'est des grands consommateurs.

LE PRÉSIDENT:

3010

Puis à ce moment-là, vous voulez qu'ils paient proportionnellement à la quantité qu'ils utilisent.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

3015

Tout à fait. Et moi, je vais vous dire, c'est fréquent, là, de voir dans des restaurants, on a juste à aller dans une binnerie, là, ils laissent couler l'eau toute la journée sur les patates frites pour ne pas qu'elles changent de couleur ou des choses comme... tu sais, on voit ça couramment des choses comme ça. Moi, je pense qu'ils doivent être tarifés en fonction de la consommation. Et dans leur cas, oui, ils tiendraient le robinet fermé.

3020

M. LAURENT LAVIGNE:

Quand on voit les statistiques sur les compteurs d'eau que la Ville de Montréal a installés dans... bien, «a installé», qui sont installés depuis longtemps, là, dans certaines industries et

LE PRÉSIDENT:

Mais remarquez que la CUM, vis-à-vis les gros consommateurs, fait une job...

M. LAURENT LAVIGNE:

Elle a commencé.

LE PRÉSIDENT:

... assez extraordinaire.

M. LAURENT LAVIGNE:

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Mme MARIE-DANIÈLE LAPOINTE:

D'ailleurs, elle est à mettre en place une nouvelle politique là-dessus.

LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, tout à fait. Écoutez, merci d'être venus, et puis...

3055 Mme MARIE-DANIÈLE LAPointe:

C'est ça, merci de nous avoir entendus, surtout à l'heure tardive.

LE PRÉSIDENT:

3060 *W. C. L. (William Clark Ladd)* *1900*

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Non? Alors, merci beaucoup.

La Commission interrompt ses travaux et recommencera lundi après-midi, 14 h. Merci, au revoir.

3070

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3075

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.